

La CSN collaborera...dans la liberté

— déclare M. Jean Marchand

COMME la CSN s'était prononcée en faveur de la nationalisation des compagnies privées d'électricité, elle ne peut être que satisfaite du résultat du dernier scrutin provincial. Elle est d'autant plus satisfaite que la très grande majorité de ses membres qui vivent dans des centres urbains ont suivi sa politique et appuyé son attitude. En effet le résultat du vote indique que nos syndiqués de Montréal, Québec, Shawinigan, Sherbrooke, Drummondville, Thetford Mines, Arvida, Jonquière, Alma, etc., ont suivi la recommandation de leur mouvement en rejetant l'appel démagogique qui leur était fait pour un retour au passé et aux méthodes

gouvernementales que nous avons condamnées à maintes reprises.

La nationalisation des réseaux d'électricité n'était pas la seule question en jeu. Il y avait aussi tout le problème de la planification économique et surtout l'importante question de l'éducation.

Au point de vue de la planification le gouvernement libéral avait amorcé une politique qui si elle est poussée, peut à long terme donner des résultats. La création d'un conseil d'orientation économique et d'une société de financement sont des instruments indispensables à la planification. Mais il ne suffit pas de nous donner des instruments,

il faut les perfectionner et surtout les utiliser. Autrement ce seront là des créations purement artificielles qui n'auront qu'une valeur électorale transitoire. Dans ce domaine tout reste à faire. Nous avons à peine franchi la première étape.

L'éducation constitue encore notre problème le plus sérieux. Il aurait été malheureux que le résultat du vote puisse être interprété comme signifiant au gouvernement que la population n'était pas prête à faire l'effort financier nécessaire pour relever le niveau de nos écoles, les adapter aux besoins modernes et permettre le développement maximum de tous les talents. Jamais nous ne pourrions vaincre notre infériorité économique si notre enseigne-

(Suite à la page 3)

Le plus fort tirage
de la presse syndicale
au Canada

LE TRAVAIL

Grand vainqueur, le 14

BRAVO, RENE LEVESQUE!

Le plus grand vainqueur des récentes élections provinciales, c'est certainement le Ministre des Richesses naturelles.

Au-dessus de toute considération partisane, LE TRAVAIL se plaît à féliciter M. Lévesque pour le magnifique travail d'éducation politique qu'il a accompli et pour la confiance qu'il a toujours manifestée à la population du Québec.

En répondant "oui" à l'élection-référendum du 14 novembre, le peuple du Québec a lui aussi, manifesté sa confiance.

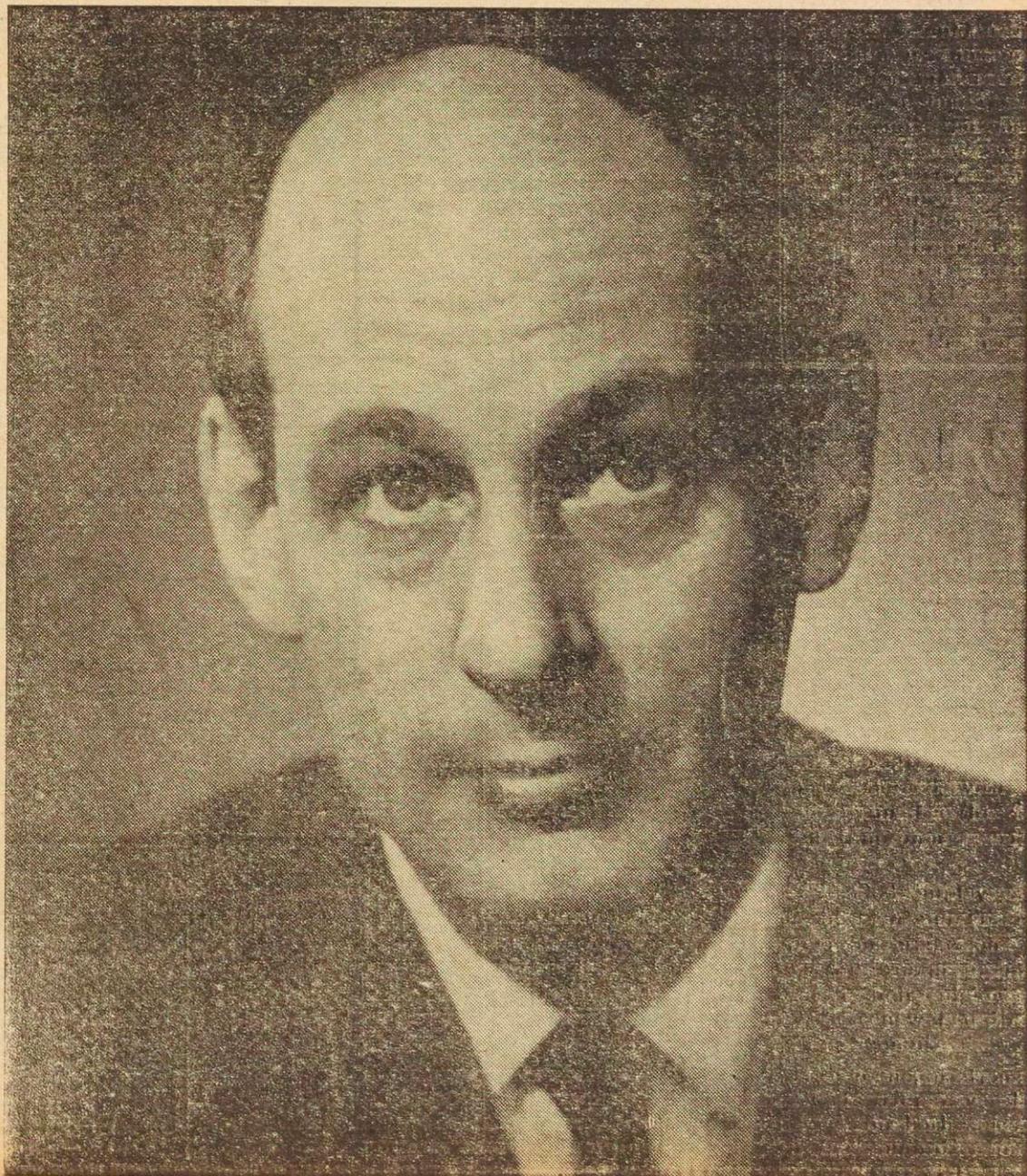
Les travailleurs syndiqués, qui ont toujours été les premiers à réclamer l'établissement d'une politique de démocratisation et de développement dans le domaine de l'éducation, se répouissent aussi de la réélection du Ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie. Dans tous les milieux, on se plaît à reconnaître la qualité de la législation préparée à date sous l'autorité de M. Gérin-Lajoie, et le sérieux du travail de planification amorcé par son ministère.

Franchise (à propos du patronage)

Nos lecteurs savent très bien que nous n'avons pas tendance à verser dans le culte de la personnalité. Si le gouvernement de la province doit procéder bientôt à la nationalisation du réseau de production et de distribution de l'électricité, cela ne dépend pas que d'un seul homme. Depuis déjà une trentaine d'années bon nombre de personnalités politiques et d'institutions importantes de notre milieu, dont la CSN, ont préconisé cette initiative. Pourtant personne ne peut nier que l'actuel ministre des richesses naturelles aura été le porte-parole le plus efficace de l'objectif: nationalisation.

René Lévesque représente, en politique, un style nouveau. La franchise avec laquelle il aborde les problèmes fait plaisir à entendre. A titre d'exemple, rappelons ce qu'il disait du patronage lors d'une assemblée politique tenue à Granby au cours du mois d'oc-

(Suite à la page 2)



Filiation directe?

Louis XIV, Duplessis et Johnson

TOUT LE MONDE se souvient du fameux mot de Louis XIV, surnommé le Roi Soleil: "L'Etat, c'est moi!"

Beaucoup plus près de nous, nous avons connu le règne de Maurice Duplessis. Sans être aussi catégorique que Louis XIV, Duplessis ne manquait pas une occasion d'insister sur l'importance de son rôle en tant que chef d'Etat, et de réduire à presque rien les fonctions des organismes intermédiaires.

Ainsi, à l'occasion de la grève du textile en 1937, Maurice Duplessis avait-il déclaré: "Les ouvriers vont recevoir les augmentations de salaires et les améliorations aux

conditions de travail qu'ils ont le droit d'avoir. Mais pas de sabotage, pas d'intimidation, pas d'accaparement de l'autorité. Celui qui a reçu un mandat, ce n'est pas l'Internationale, ni les syndicats, c'est celui qui vous parle et ses ministres. Certaines personnes trouveront peut-être mes déclarations un peu catégoriques. Je crois que l'heure est arrivée pour les hommes de courage de prendre leurs responsabilités. Je prends les miennes."

Il faut croire que l'élève suit les traces de son maître, car à la veille des récentes élections provinciales Daniel Johnson dé-

clarait: "Je suis en faveur des unions ouvrières au point que, dans notre programme, nous avons inscrit cette année le droit d'association et de négociation pour les fonctionnaires provinciaux. Quant au droit d'affiliation des syndicats de fonctionnaires, si MM. Marchand et Provost veulent cesser de faire de la politique, je considérerai avec beaucoup de sympathie la demande; mais s'ils continuent à faire de la politique, moi je ne marche pas. C'est aux députés qu'il appartient de faire de la politique...."

On peut se demander de quel droit M. Johnson voudrait interdire à Jean Marchand et à Roger Provost d'intervenir dans les questions politiques. Ne sont-ils pas des citoyens? N'ont-ils pas été investis par des milliers de travailleurs comme leur porte-parole?

Que les députés fassent de la politique, cela nous apparaît assez normal. Mais qu'ils considèrent cette activité comme une chasse gardée et un territoire réservé, les citoyens qui voient clair ne sauraient le tolérer car cela nous conduirait assez loin de la démocratie.

L'attitude de M. Johnson n'est certainement pas acceptable au

plan des principes. Par ailleurs, le reproche qu'il fait au Président général de la CSN est en flagrante contradiction avec l'invitation qu'il lui adressait lors d'une assemblée politique tenue aux Trois-Rivières. Nos lecteurs se souviendront que le chef de l'Union Nationale avait alors invité M. Marchand à se prononcer en faveur de l'un des articles du programme de ce parti. Est-ce à dire que M. Johnson reconnaît aux dirigeants syndicaux le droit de faire des déclarations politiques à la condition que ces déclarations lui soient favorables?

M. JOHNSON,
tel qu'il se voyait avant les élections

BRAVO

— Suite de la page 1

tobre dernier: "On a ça dans le sang, le patronage. C'est une véritable institution. C'est dans nos moeurs. Mais depuis deux ans, nous faisons des efforts pour en sortir. Nous combattons, mais c'est pas facile à vaincre."

"Un gouvernement, c'est pas parfait. Il y a encore du patronage. Mais c'est la première fois au Québec qu'un gouvernement s'y attaque de front."

"Cette année encore, il va se faire des bouts de chemin, ici et là, pour motifs électoraux. C'est une tradition qu'on ne peut pas abandonner comme ça. Mais quand même, il ne faut pas faire une politique de ça."

Depuis qu'il s'est lancé en politique, René Lévesque n'a cessé de faire campagne pour faire comprendre à la population que le gouvernement n'est pas une institution étrangère par rapport au peuple. Les paroles qu'il prononçait devant un groupe d'industriels en novembre 1961 méritent d'être rappelées ici: "Il faut accepter l'Etat comme l'un des nôtres, comme le plus puissant des nôtres, le seul en fait qui ait la puissance requise pour certaines tâches essentielles... Il faut, non pas s'en méfier systématiquement, mais le surveiller avec sympathie pour l'aider à trouver sa voie, pour l'éclairer au besoin, pour l'engager à jouer au besoin pleinement et honnêtement — (et non plus par le chantage et la corruption) son rôle d'appui et de guide pour la petite et moyenne entreprise, et son rôle suprême de coordinateur économique, d'initiateur et de participant actif à la grande entreprise de certains secteurs bien précis et bien délimités dont la vocation aveuglante est d'être la propriété commune d'un peuple."

Depuis février 1962, René Lévesque fait campagne ouvertement pour la nationalisation de l'électricité. Au sein de son parti en même temps que sur les tribunes publiques, il a préconisé cette gigantesque entreprise comme un instrument de base de la planification économique. Souhaitons que le succès obtenu incite un grand nombre d'hommes politiques à s'orienter vers l'avenir et le progrès plutôt que la routine et la stagnation.

AUX U.S.A. — Suite de la page 4

La loi américaine prévoit tout cela, ainsi que bon nombre de mesures visant à secourir les entreprises elles-mêmes.

La situation du Canada étant bien différente de celle des Etats-Unis, en particulier en ce qui a trait au volume et à la variété de la production manufacturière, les mesures à prévoir chez-nous ne seraient peut-être pas exactement les mêmes qu'aux Etats-Unis. Signalons d'ailleurs que le Président Kennedy est autorisé à réduire ou à AUGMENTER les tarifs, selon les circonstances. On peut très bien imaginer, par exemple, qu'à la suite d'une négociation avec un pays donné, on en vienne à la conclusion de hausser un tarif et d'en réduire un autre. Pour en arriver là, il faut un mécanisme souple, il faut que le parlement autorise le gouvernement, selon des barèmes précis, à varier les tarifs en fonction de l'expansion économique.

Il serait plus que temps pour notre pays de se montrer un peu inventif. Le chômage demeure chez nous à un niveau scandaleusement élevé. Il faudrait adopter une politique d'expansion agressive, développer notre industrie manufacturière et notre commerce extérieur. Depuis le début de la session actuelle, les partis politiques fédéraux se sont surtout amusés à des vaines parloteries et à des jeux de cache-cache autour des votes de non confiance au gouvernement. Les travailleurs attendent avec anxiété que les échos de la colline parlementaire leur apportent un espoir quant à la planification démocratique de notre économie.

J.P.L.



M. René Lévesque

Est-il le premier ministre à avoir fait l'expérience de la ligne de piquetage?

MONSIEUR René Lévesque est né à New-Carlisle (Bonaventure) en août 1922. Il a fait ses études secondaires aux collèges de Gaspé et Garnier (Québec). Après avoir obtenu son B.A., a fait des études de droit à l'Université Laval.

Il débute dans la carrière radiophonique à New-Carlisle puis à Québec. Il devient ensuite correspondant de guerre (1943-45) et "couvre" les campagnes de France, d'Allemagne et d'Autriche.

A la fin de la guerre, il est reporter et commentateur à la radio de Montréal. Nouvelle mission de guerre en Corée en 1951 avec le 22^e régiment.

Sa contribution aux deux émissions "Carrefour" et "Point de mire" lui ont valu une particulière notoriété.

Les biographes de M. René Lévesque ne devront pas oublier de mentionner qu'il a sans doute été le premier ministre de la Couronne à acquérir une expérience personnelle du piquet de grève.

Nos lecteurs se souviendront en effet que l'actuel Ministre des Ressources Naturelles était à la tête des quelque 1,500 employés, artistes ou animateurs qui se sont solidarisés avec les 74 réalisateurs de Radio-Canada lors de la grève mémorable de l'hiver 1959.

Vrai: l'anti-syndicalisme ne paie pas!

MONSIEUR Jean-Claude de Plourde, député du comté de Roberval à la dernière législature, a été défait lors des récentes élections provinciales; LE TRAVAIL ne peut faire autrement que de s'en réjouir car M. Plourde s'était révélé comme un ennemi du travail organisé. Nos lecteurs de la région Saguenay-Lac St-Jean se souviennent sans doute de l'attitude hostile prise l'an dernier par le député libéral de Roberval à l'endroit du Syndicat national des Camionneurs. Définitivement, l'anti-syndicalisme ne paie pas. C.Q.F.D.

Un précédent en Amérique du Nord

Régime de pensions transférables

A compter du 1er janvier prochain, quelque 40.000 ouvriers de l'industrie du bâtiment bénéficieront d'un régime de pension transférable qui constitue un précédent en Amérique du Nord. Ce régime, qui s'applique à tous les employés touchés par le décret de la construction de Montréal et le district, sera financé par une cotisation de 5 cents l'heure de la

part de l'employé et autant de l'employeur pour chacun de ses employés. Environ 7.000 employeurs y participeront.

La caisse de pension, selon les actuaires, devrait s'élever à \$10.000.000 dès la première année et à au moins \$100 millions de dollars dans dix ans, c'est-à-dire au moment où bon nombre de travailleurs commenceront de toucher leur pension.

Le régime de sécurité sociale, qui comporte aussi une assurance-vie de \$2.000, est le fruit de négociations entamées à l'issue de la grève de dix jours qui a paralysé l'industrie du bâtiment l'automne dernier par le Building Trades Council of Montreal, le Builders' Exchange, et le Conseil des Syndicats des métiers de la construction de Montréal.

"Nous avons réussi en six mois, a déclaré M. Ménard, à étudier d'une façon sérieuse et positive, en dehors de l'éternelle lutte patronale-ouvrière, un système de sécurité sociale qui sera accueilli avec joie par nos membres et par les ouvriers de la construction en général".

M. Laverdure a pour sa part exprimé le vœu que "la conclusion de cette entente soit le pre-

mier pas vers une ère de collaboration étroite et sérieuse du patronat et de l'ouvrier". Il a ajouté: "A nos membres, je dirai ceci: vos sacrifices et vos contributions continueront de servir à améliorer votre statut".

L'entente qui avait mis fin à la grève de l'automne dernier dans le bâtiment prévoyait l'inclusion dans la convention collective d'un tel régime.

La CSN collaborera... dans la liberté

(Suite de la première page)

ment technique et professionnel, de même que nos institutions de formation générale, ne continuent à se transformer à un rythme accéléré en vue de rattraper le temps perdu et de répondre aux exigences multiples d'une société industrielle du vingtième siècle. Et pour atteindre cette fin nous devons être prêts à en payer le coût.

Il n'y a aucun doute que l'éducation chez nous devra retenu pendant plusieurs années encore l'attention des autorités publiques. L'argent qui sera investi dans ce secteur ne pourra être utilisé pour construire des routes ou augmenter les allocations sociales. Nous sommes convaincus maintenant que la population est prête à se serrer la ceinture afin que le gouvernement perfectionne ou crée toutes les institutions nécessaires au développement économique de la province.

L'action du gouvernement dans le domaine de la législation du travail a été limitée et insuffisante. Il devra combler rapidement cette lacune sous peine de se faire reprocher vivement son inaction. Et ici il n'est pas question d'argent. Un code du travail n'exige aucun investissement financier. Lors de son débat avec le chef de l'opposition, le premier ministre, en réponse à une question de M. Gérard Pelletier, a promis que la prochaine législature serait saisie d'un projet de code. Nous surveillerons cette question attentivement.

La CSN n'a pas été tendre pour l'Union nationale. Des syndiqués qui de bonne foi ont favorisé ce parti n'ont peut-être pas aimé notre attitude. Ce n'est pas par partisanerie que nous l'avons adoptée.

M. Johnson, le chef de l'Union nationale, n'a



pas perdu une occasion de déclarer son attachement à la philosophie politique de Maurice Duplessis (en autant que M. Duplessis ait eu une philosophie). Or, on se souviendra de l'attitude profondément antisyndicale du duplessisme. Inutile de vous rappeler ici le bill no 4 de la grève de l'amiante, la grève du textile de Louiseville, etc. On comprendra facilement que la CSN n'était nullement intéressée à revivre cet enfer. Les ouvriers qui n'avaient pas la mémoire trop courte n'y étaient pas intéressés non plus. Il vaut la peine de mentionner que jamais M. Johnson ne faisait appel au souvenir de M. Paul Sauvé, qui avait une politique plus généreuse et plus progressive.

Cette appréhension que nous avons a été publiquement justifiée lors de la dernière assemblée de M. Johnson au manège de la rue Craig, à Montréal.

A cette occasion il s'est attaqué aux deux grandes centrales syndicales de la province et a promis d'accorder un décret à un jeune syndicat dans l'alimentation formé à Montréal par M. Lucien Tremblay. Il a manifesté ainsi à la Duplessis son antisindicalisme et sa préférence pour les syndicats dominés. Nous n'avons certainement pas de chance à prendre.

Le vote indique que les régions sous-développées qui se situent au sud-est de Québec et le long de la frontière américaine ne sont pas satisfaites de leur sort. Le gouvernement devra porter une attention particulière aux problèmes de ces régions qui ont raison de n'être pas satisfaites. Malheureusement, il n'existe probablement pas de solutions rapides à leurs difficultés mais il faut adopter sans délai les mesures à long terme qui les sortiront du marasme dans lequel elles se trouvent.

Le gouvernement actuel est dans une bonne position pour entreprendre la réforme de la carte électorale. Il est urgent de s'y mettre au plus tôt afin de faire cesser cette injustice qui se manifeste par une sous-représentation des régions urbaines.

Même si la CSN a manifesté clairement sa préférence pour le parti libéral lors des dernières élections, cela ne signifie nullement qu'elle soit liée à ce parti ou qu'elle soit prête à l'appuyer envers et contre tous. Elle avait une option à prendre et celle qu'elle a choisie lui semblait conforme aux intérêts des travailleurs et de l'ensemble du mouvement. Il lui faut maintenant continuer son rôle de surveillance et de critique de façon à ce que la politique gouvernementale ne déroge jamais du bien commun. A ces conditions et dans cette mesure nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement.

avec
Jean-Robert
Ouellet



Êtes-vous assez brave

pour avoir peur de la bombe?

ÊTES-VOUS d'avis que le Canada devrait refuser catégoriquement toute invitation à faire partie du "club nucléaire"?

Croyez-vous que le gouvernement canadien pourrait être amené à adopter cette attitude si un nombre suffisant de citoyens manifestaient sans équivoque leur conviction à cet égard?

Si vous avez répondu "oui" aux questions qui précèdent, n'hésitez pas un seul instant, devenez tout de suite membre du "mouvement pour le désarmement nucléaire et la paix" dont le congrès de fondation vient de se tenir au début de ce mois.

Pour en connaître davantage au sujet de ce mouvement, nous avons interrogé M. Jean-Robert Ouellet, conseiller technique à la CSN, et l'un des vice-présidents du nouvel organisme.

— M. Ouellet, il existe déjà plusieurs mouvements qui poursuivent presque exactement les mêmes buts que le vôtre. Pourquoi a-t-on songé à allonger la liste?

— C'est exact qu'il existe plusieurs groupes de personnes spécialement réunies dans le but d'influencer l'opinion publique dans le sens de désarmement nucléaire. Les uns réunissent exclusivement des femmes, des étudiants universitaires ou des hommes de science. Un mouvement très important à l'échelle canadienne réunit actuellement les Canadiens de langue anglaise.

"Comme il arrive souvent dans un pays comme le nôtre, il est apparu que les Canadiens d'expression française adhèrent plus facilement à un mouvement spécialement fait pour eux et qu'ils s'y sentiraient plus à l'aise. Leur engagement à la cause du désarmement n'en serait que plus profond".

— Comment l'idée a-t-elle fait son chemin?

— L'affaire remonte à juin dernier. Quelques personnes, gagnées à l'idée d'un tel mouvement, avaient formé un comité provisoire chargé de rédiger un projet de constitution et de recruter quelques membres. Au

congrès de fondation, 300 personnes avaient déjà donné leur adhésion à notre mouvement.

— Comment pourrait-on définir les buts que vous poursuivez?

— De façon générale notre mouvement se propose de lutter pour l'abolition de la fabrication, de l'entreposage et de l'usage, par quelque pays que ce soit, des armes nucléaires et thermonucléaires et de toute arme de destruction massive. Il se propose aussi de promouvoir le désarmement universel et l'abolition de la guerre.

"De façon plus concrète et plus immédiate, nous

croions que comme premier pas en ce sens, le Canada devrait refuser de faire partie du "club nucléaire" en acceptant sur son sol ou mettant entre les mains de ses soldats des armes de cette nature; le Canada devrait ensuite travailler auprès des Nations Unies à favoriser les désarmements des deux grandes puissances".

— Par quels moyens entendez-vous atteindre ces objectifs?

Dans l'immédiat nous appuyons tous les projets conjoints du mouvement de langue anglaise, nous étions ainsi présents à Ottawa lors de la visite systématique de tous les députés pour connaître leur sentiment sur le problème du désarmement. Pour le reste, l'exécutif élu doit travailler au cours des trois premiers mois de son mandat à mettre sur pied une politique d'action concrète qui nous guidera dans nos efforts.

— Une objection que l'on formule fréquemment à l'endroit de mouvements analogues au vôtre, c'est qu'ils favorisent le jeu des communistes en voulant obtenir un désarmement unilatéral des nations libres. Que répondez-vous à cette objection?

— Il est tout-à-fait étranger à nos préoccupations de demander un désarmement unilatéral où les nations du bloc communiste ne seraient pas impliquées et dont le résultat serait d'affaiblir les positions des nations occidentales au détriment de leur sécurité.

"Notre position est la suivante: le fait que le Canada accepte des armes nucléaires n'ajoute absolument rien à "l'équilibre de la terreur" ni à la puissance américaine. D'autre part, ils nous semble tout-à-fait dans la vocation de nations comme le Canada de faire pression auprès des deux grands blocs en présence pour rendre possible et même nécessaire devant l'opinion mondiale un désarmement où les deux partis seraient également impliqués.

"Les Nations-Unies sont l'endroit tout indiqué pour promouvoir une politique d'envergure à cet égard et la voix du Canada doit jouer en ce sens".

MOUVEMENT

pour le désarmement nucléaire et la Paix

3239, avenue Maplewood, app. 5, Montréal (26),
Tél. : 735-3882

BULLETIN D'ADHESION

Nom Prénom

Adresse

..... No. de téléphone

Disponible à travailler? Oui Non

J'accepte de militer dans les rangs du Mouvement pour le Désarmement Nucléaire, section de Montréal.

Cotisation : \$1.00

Signature

Pas si bête que ça, notre province!

Éditorial

LE TRAVAIL

Au lendemain de l'élection fédérale du 18 juin dernier, un éditorialiste de Montréal se demandait si la province de Québec n'était pas "plus bête que les autres". Quant à nous, nous avons toujours cru que la vague créditiste était attribuable à l'embourgeoisement des grands partis politiques fédéraux, à l'inquiétude croissante de la population devant la montée du chômage, et au formidable effort de propagande accompli par les partisans de l'illusion créditiste. Quoi qu'il en soit, la population de la province a démontré mercredi dernier qu'elle savait distinguer entre un objectif de progrès économique et social et l'offre de revenir au "bon sens" à la Duplessis.

Disons-le tout net, LE TRAVAIL a gagné ses élections, non point parce que le parti libéral a été reporté au pouvoir, mais parce que le peuple du Québec s'est prononcé en faveur de la nationalisation de l'Électricité, enjeu de cette élection et mesure depuis longtemps préconisée par la CSN. Il est bien possible que les propagandistes de la nationalisation aient été portés, au cours de la dernière campagne électorale, à exagérer l'influence bénéfique de la nationalisation sur le progrès économique de la province. Si le contrôle de notre réseau d'électricité met entre les mains du gouvernement un outil très précieux, il est loin d'être certain que cet outil soit suffisant pour que nous soyons "maîtres chez nous". Nous avons pourtant marqué un point, nous avons fait un pas dans la bonne direction et il y a lieu de se réjouir. D'ailleurs, au-delà de l'influence directe de la nationalisation sur notre vie économique, on ne saurait sous-estimer l'influence de l'opération sur le plan de la conscience politique. La dernière campagne électorale et ses conséquences pratiques auront certainement contribué à faire mieux comprendre à la population du Québec que le gouvernement est au service du bien commun et que l'État "fait partie de la famille" comme l'a si brillamment expliqué le ministre des richesses naturelles.

Maintenant que le gouvernement de M. Lesage a été confirmé de façon non équivoque, il appartiendra au travail organisé et à ses organes de presse de surveiller tout d'abord les modalités de la nationalisation de l'électricité et de poursuivre la revendication dans les domaines où le progrès est encore lent à venir. LE TRAVAIL s'occupera d'une façon toute particulière de réclamer pour les fonctionnaires provinciaux le plein exercice de leur droit d'association. Nous insisterons aussi, à temps et à contretemps, pour obtenir un code du travail ainsi que l'institution de véritables tribunaux du travail.

Il est à espérer que l'opposition parlementaire manifesterà à l'Assemblée législative plus de décence et de sérieux que n'en ont manifesté l'Union nationale et son chef, M. Daniel Johnson, au cours de la dernière campagne. Il est plus que temps d'enterrer le duplessisme.

Lorsque M. Johnson a voulu faire croire à la population que l'université de Montréal allait bientôt devenir neutre, que la confessionnalité de notre système d'enseignement était mise en danger par le maintien au pouvoir du parti libéral; lorsqu'il a traité de "veaux" et d'"imbéciles" MM. Gérard Pelletier et André Laurendeau dont l'intégrité, la conscience sociale et l'intelligence sont bien connues de la population, et des travailleurs en particulier; lorsque M. Johnson affirmait à la télévision que le juge Salvas n'avait rien trouvé d'immoral dans ce qu'on a appelé à juste titre "le scandale du gaz naturel"; lorsque M. Johnson tente de faire croire que la province de Québec est en faillite et que d'autre part il promet de réduire considérablement les taxes tout en augmentant les dépenses de l'État... M. Johnson n'est pas sérieux.

Les citoyens du Québec, les travailleurs organisés en particulier, attendent avec un vif intérêt l'ouverture de la prochaine session provinciale.

Jean-Paul LEFEBVRE

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE, Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 1001, rue St-Denis, Montréal. Tél.: VI. 4-2531. Imprimé par l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en surbrassage et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Grâce à JFK je tombe d'accord avec Ernest



"Nationaliste, tempérament, chauve, individualiste, antiféministe et légèrement coopérateur sur les bords", voilà comment j'ai résumé la personnalité d'Ernest dans mon dernier billet. Tout cela ne l'empêche pas d'être un fervent admirateur de John Kennedy. A ma grande surprise, j'ai découvert l'autre soir que mon ami s'intéresse de très près à la politique américaine, plus peut-être qu'aux faits et gestes des hommes politiques de notre pays. C'est pourtant un "canayen" pure laine...

— Sur la glace comme en politique, me dit Ernest, j'aime bien les gens qui patinent vite. A l'heure actuelle, le champion mondial, en politique, c'est certainement John Kennedy. Le mois dernier seulement, il a marqué deux buts sensationnels: le blocus de Cuba et la nouvelle loi pour l'expansion du commerce.

— Quant à Cuba, je me demande si Kennedy n'avait pas

perdu la première manche par sa faute; si les Américains n'avaient pas cherché à affaiblir le peuple et le gouvernement cubains, ceux-ci ne seraient peut-être pas tombés dans les bras de Khrouchtchev aussi vite... mais je ne veux pas discuter à fond de ce problème sur lequel nous ne serions peut-être pas d'accord car je note avec plaisir que pour la première fois depuis longtemps nous nous entendons pour dire du bien d'une même chose: la législation américaine concernant le commerce international. J'ai été frappé, moi aussi, par l'ensemble des mesures envisagées par les Américains pour réadapter leur commerce extérieur, face au phénomène nouveau du Marché Commun. Je me demande cependant, mon cher Ernest, pourquoi tu n'insistes pas pour dire que le gouvernement canadien devrait enboîter le pas...?

— Tu sais bien que je ne fais pas de politique, Je suis un observateur neutre.

— Je veux bien que tu ne sois pas "partisan" mais comment peux-tu te déclarer "neutre" alors que l'avènement du Marché Commun risque de nous faire perdre plusieurs clients étrangers et d'aggraver, du moins provisoirement, notre terrible chômage?

— Sans être un "mordu de la politique", je suis un peu au courant; je sais, par exemple, que dans le discours du trône de septembre dernier, le gouvernement fédéral annonçait la création prochaine d'un "Office national de développement économique"...

— ... oui, je sais, un office qui pourra recommander au gouvernement des mesures susceptibles de stimuler l'expansion économique, même si ces mesures peuvent "exiger la participation directe de l'État". Nous allons donc éventuellement créer une loi qui va permettre de mettre sur pied un organisme qui pourra recommander au gouvernement... comme rapidité sur les patins, on a déjà vu mieux.

— Il est vrai, me dit alors l'ami Ernest, qui si les Américains sentent le besoin de se réajuster devant la création des "Etats-Unis d'Europe" (au plan économique), le Canada est encore plus vulnérable puisque nous exportons surtout des matières premières et que notre marché domestique est tellement plus limité...

Sur cette note d'unanimité absolument inaccoutumée dans nos conversations, nous avons été boire un verre à la santé des Canadiens, pour qu'ils trouvent la force d'exiger de leurs mandataires, tant à Québec qu'à Ottawa, l'adoption de politiques vraiment adaptées aux besoins de l'heure. Au deuxième verre, l'engueulade reprenait de plus belle, sur la nationalisation de l'électricité. Je laisse aux lecteurs du TRAVAIL le soin d'imaginer le dialogue entre mon interlocuteur et celui qui ne se refuse tout de même pas à signer,

L'AMI D'ERNEST

Aux USA, l'État dirige l'économie

En octobre dernier, le Congrès américain adoptait une législation qui donne au président des États-Unis un pouvoir assez considérable pour "diriger" un secteur de l'économie américaine. La "loi d'expansion du commerce" a pour but de stimuler l'expansion économique, particulièrement par le développement du commerce extérieur. Le Président Kennedy pourra désormais agir, après consultation de la Commission des Tarifs:

- 1- pour négocier des ententes commerciales avec un ou plusieurs pays;
- 2- pour abaisser ou élever les tarifs en vigueur, selon les besoins du commerce extérieur des U.S.A.;
- 3- (c'est ici surtout que l'on note le caractère "dirigiste" de la mesure) pour assister ou compenser les industries, les entreprises ET LES TRAVAILLEURS qui seraient affectés par une décision présidentielle concernant, par exemple, la diminution du tarif à l'importation d'un produit qui concurrence un produit de fabrication américaine.

Quelle serait la portée d'une telle législation si elle était adoptée au Canada? Imaginons que pour pouvoir vendre de l'aluminium à l'Italie, le Canada aurait profité à diminuer ses tarifs sur l'importation de quelques produits fabriqués dans le pays:

les chaussures, par exemple. Il est bien possible qu'un tel geste soit à l'avantage de l'économie canadienne, même si l'industrie canadienne de la chaussure doit subir ainsi une très rude concurrence. Empressons-nous d'ajouter que les travailleurs et les employeurs de la chaussure ne doivent pas porter seuls le fardeau d'une mesure qui serait conçue pour le bénéfice global des Canadiens. C'est pourquoi le gouvernement canadien devrait être autorisé (comme l'est maintenant le Président Kennedy) à venir en aide aux travailleurs affectés par l'initiative gouvernementale:

- 1- en payant au besoin des allocations de réadaptation pour compenser un chômage partiel ou total de certains travailleurs;
- 2- en assurant lui-même la réadaptation professionnelle des ouvriers, par des programmes d'entraînement appropriés, si l'industrie concernée doit être affectée de façon permanente;
- 3- en fournissant aux travailleurs qui en auraient besoin des allocations de déménagement pour qu'ils puissent se déplacer vers les régions où des emplois seraient disponibles.

(Suite page 2)

La presse et la CSN

En dépit des sensationnelles "distractions" offertes par l'actualité en ces jours-là (nous étions en pleine campagne électorale, puis au beau milieu de la crise cubaine), le dernier Congrès de la CSN a quand même réussi à trouver sa place — et excellente — dans les colonnes de nos principaux quotidiens.

"La Presse" (Jacques Lafrenière), "Le Devoir" (Jean-Pierre Fournier) et plusieurs autres quotidiens à l'extérieur de Montréal par l'intermédiaire de la Presse Canadienne (Benoît Houle) ont fait écho aux délibérations des travailleurs réunis, témoignant ainsi de l'intérêt considérable que l'opinion publique accorde à l'orientation actuelle de la CSN.

Comme il est de mise, éditorialistes et commentateurs ont mis tout leur temps: leur métier leur permet de se tourner la langue sept fois avant de parler; mais leurs propos n'en ont que plus de poids!

LA PRESSE

• Sous la signature de Guy Cormier, le plus grand quotidien français d'Amérique, se porte à la défense de l'attitude prise par la CSN à l'endroit du crédit social:

Les débats engagés autour de l'action politique des syndicats surviennent comme un écho à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le "duel" Caouette - Marchand...

"Jean Marchand est dans la ligne la plus pure de la tradition syndicale quand, estimant qu'une formation politique et sociale peut conduire à la destruction du syndicalisme, il déclare, en tant que responsable d'un mouvement syndical, que cette formation (en l'occurrence le Crédit Social) fait peser une menace précise sur le syndicalisme.

"Le syndicalisme est essentiellement un moyen de défense. Il n'a jamais pu tolérer, ne tolère pas aujourd'hui, ne pourra pas tolérer demain que des procédés politiques viennent lui briser ses moyens de défense dans les mains. C'est pour lui une question de vie ou de mort."

• Il souligne ensuite l'importance des propos de M. Caouette touchant le caractère non-représentatif du Congrès:

"Il est indispensable d'enregistrer la réponse de Réal Caouette au propos de Jean Marchand devant la CSN réunie en Congrès. Après avoir traité Marchand de "menteur ou d'ignorant", R. Caouette poursuit en remarquant que "la délégation au congrès"

est constituée "en grande partie des salariés du mouvement" et qu'elle n'est pas représentative des ouvriers de la province de Québec.

"Pas représentative, la délégation, qu'il dit, M. Caouette. Alors qu'est-ce que c'est que la représentation? Le Congrès réunit 600 délégués. Ça commence tout de même à faire du monde! Les effectifs de la CSN sont de l'ordre de 114.000. Ce sont ces effectifs qui sont représentés. Les méchants "salariés", qu'on suppose capables de tout manoeuvrer en coulisses ne sont que 112. Et chacun de ces 112 salariés n'a le droit de voter qu'à la condition qu'il soit expressément et régulièrement mandaté par un groupe qu'il est chargé de représenter au congrès.

"Au reste, quiconque a assisté à un congrès de la CSN, sait pertinemment que les divergences d'opinions ont invariablement trouvé une voix au sein de cette assemblée."

"On a peut-être le plus grand tort de se pencher avec une mentalité d'exégète sur les propos du bras droit de M. Thompson, de les analyser comme des oracles.

LE DEVOIR

• Avec l'élégance et la finesse de perception qu'on lui connaît, M. André Laurendeau, "l'honnête homme" de l'analyse politique, met principalement en lumière le rôle de M. Jean Marchand dont les qualités, à son avis, ont le grand avantage de "passer la rampe":

"Pour son président, M. Jean Marchand, ce congrès était une épreuve majeure. Il allait affronter les représentants de ses syndicats, après une prise de position très dure sur le Crédit Social en juin dernier. Allait-il être désavoué par ses lieutenants et ses troupes.

"Il a fait front. Non seulement il n'a pas reculé, non seulement il a défendu ses positions, mais il les a effilées et accentuées. Or il a remporté l'adhésion à peu près unanime du congrès. Il a fait mieux: désormais, la CSN pourra s'exprimer avec la plus grande liberté sur les partis politiques en présence, même au cours d'une élection.

"C'est une attitude sage et intelligente. Il n'est pas normal que la tenue d'élections paralyse des mouvements qui ont une pensée politique, qui s'expriment en période calme, mais qui se croient forcés au silence à l'instant précis que leurs idées envahissent le terrain électoral.

"Pour M. Jean Marchand, c'est un triomphe — et un triomphe mérité.

Une présence dynamique du mouvement syndical est plus nécessaire que jamais alors que s'accroît l'insécurité

C'EST une cruelle ironie du sort que le mouvement créditiste ait joué un rôle de premier plan dans le réalignement majeur de la Confédération des Syndicats Nationaux au sujet de l'action politique de cette centrale syndicale dont le Congrès annuel s'est déroulé cette semaine à Montréal. Car le parti créditiste qui s'est appuyé aux dernières élections fédérales sur les classes populaires et a bénéficié de la coopération souvent importante de militants syndicaux a amené la C.S.N. à effectuer un pas beaucoup plus considérable dans le sens de l'action politique que n'avait réussi à le faire la politique antisyndicale de l'Union nationale.

Les changements apportés par le Congrès à la Constitution de la C.S.N. revêtent une importance capitale pour le mouvement. Ces modifications permettent la transition de l'éducation à l'action politique, cette action étant conduite au moyen des ressources institutionnelles et financières du mouvement et pouvant constituer une politique officielle de la Centrale. Les résolutions votées à l'unanimité des nombreux délégués, sauf un, sont très nettes: la C.S.N. devra créer des comités d'action politique à tous les niveaux et ses dirigeants pourront non seulement faire des déclarations spécifiques sur des problèmes politiques en périodes électorales mais même endosser un parti politique.

En dépit de la place occupée par la question du Crédit Social au cours du Congrès, je crois que cette question n'a eu que peu d'influence profonde sur la réorientation politique de la C.S.N. sauf sous l'aspect suivant: la vague créditiste des dernières élections a fait brutalement réaliser aux dirigeants syndicaux qu'en l'absence d'une action syndicale efficace visant à solutionner les réels problèmes économiques

• M. Gilles Beausoleil, du département des relations industrielles de l'université de Montréal, était récemment l'invité de la Société Radio-Canada à l'émission "Commentaires". Il analysait ainsi ce qu'il appelle le "réalignement majeur" de la CSN.

de la classe ouvrière et aussi rurale du Québec, les militants syndicaux chercheraient par eux-mêmes, en dehors du syndicalisme, des voies politiques dynamiques.

Or, ces problèmes économiques sont sérieux et affectent presque toutes les régions de la province, sur lesquelles repose la base syndicale de la C.S.N. D'une part, toutes les régions de la province, sauf le grand Montréal, connaissent actuellement une stagnation économique qui entraîne un plafonnement des revenus ouvriers moyens. Nombre de travailleurs expérimentent une insécurité économique inconnue jusqu'en 1957 à cause du chômage intermittent ou prolongé, de l'automatisme et de la concurrence de la main-d'œuvre rurale qui abandonne le travail de la ferme.

A cette stagnation des revenus moyens correspond une hausse des prix, surtout des prix des biens et services de nécessité, qui réduit le revenu réel des ménages et une augmentation de la taxation directe et indirecte qui contribue, elle aussi, à réduire encore plus ce revenu réel. Que les travailleurs se tournent vers l'action politique pour apporter des solutions à ces problèmes, c'est logique et inévitable et la C.S.N. se doit de refléter cette évolution si elle ne veut pas voir s'effriter son dynamisme.

Cette évolution est correcte et désirable car, en tant que seul mouvement démocratique représentant les intérêts des classes populaires, le mouvement syndical a un rôle positif à jouer pour le développement d'une politique économique efficace tant pour le Québec que pour l'ensemble du pays.

La seule question importante qui se pose maintenant est d'examiner le sens de l'orientation politique future de la C.S.N. Une option peut consister dans une poursuite exclusive des intérêts économiques immédiats des travailleurs qui situera le syndicalisme dans une opposition plutôt stérile et précipitera son allégeance au seul parti qui endosse officiellement toutes les positions syndicales.

Mais une seconde option, urgente dans notre milieu, serait, pour la C.S.N., de se hâter à développer une pensée économique cohérente propre à servir de base à une politique économique efficace pour le Québec et l'ensemble du pays. Dans la très grande majorité des pays du monde où l'Etat a une politique économique efficace, une telle tâche n'est pas nécessaire. Mais chez nous, il n'en est pas ainsi: ni le parti au pouvoir ni les partis d'opposition ne développent des politiques économiques sérieuses, réalisables et efficaces. Les seules forces motrices dans l'élaboration d'une telle politique économique sont la grande entreprise, les groupements agricoles de l'Ouest du pays et le syndicalisme. Si le syndicalisme ne joue pas un rôle positif important, ce seront les autres groupes qui la feront, cette politique économique. Il ne faudrait pas répéter l'erreur anglaise de laisser la politique économique se faire exclusivement par la grande entreprise. Dans ce cas, les Canadiens français seraient mal en point puisqu'ils n'ont pas de grand capitalisme.

"Permettra-t-on à l'observateur de l'extérieur de souligner combien, à mon avis, M. Marchand a manifesté de courage et de lucidité en cette affaire. Un homme de sa classe n'aime assurément pas les combats de coqs. Pourtant il a gaillardement accepté le défi de M. Réal Caouette. Devant le redoutable tribun, il a fait bonne figure à la télévision, et il a marqué des points. Certains lecteurs ont estimé qu'il se rapetissait en acceptant de participer à une rencontre de ce genre: ce n'est pas mon opinion. Engagé dans l'action il se devait de relever le gant; le public aurait regardé son refus comme

une fuite. Dans la lutte, il a gardé sa vigueur de raisonnement; et sur un terrain qui n'était pas le sien, il a montré de la souplesse, de la combativité, et il a porté à son adversaire de rudes coups.

La Patrie

• Yves Michaud ne réussit pas à cacher son enthousiasme devant la nouvelle orientation politique de notre mouvement:

"Ce qui revient à dire, en somme, que la CSN sera désormais un interlocuteur de poids et de prestige dans le débat politique.

"En permettant à ses chefs de se lancer dans l'action politique, la nouvelle constitution de la CSN fait disparaître un vieux préjugé, né du mépris traditionnel des Canadiens français à l'endroit de ceux qui furent, depuis la conquête, les princes qui les ont gouvernés.

"Au moment où se joue le sort du Québec, de six millions de Canadiens français plus que jamais lancés dans la grande aventure de leur destin, alors que la conscience politique de la nation semble retrouver une nouvelle dimension, adaptée aux structures d'un monde changeant et moderne, il importe de mobiliser les forces vives du Québec.

"La classe ouvrière ne pouvait rester étrangère, assister indifférente et sans passion, à la transformation de la société dont elle est la pierre angulaire.

"En s'engageant résolument vers l'action politique — ou tout au moins en laissant à ses chefs la liberté de le faire — je pense que la Confédération des Syndicats Nationaux vient de gagner une importante victoire. Si la politique avilit parfois ceux qui y touchent elle peut également grandir ceux qui y viennent avec les mains de l'innocence et de l'intégrité.

"De toutes manières, l'absence ne règle rien. La CSN l'a compris. Et je ne pense pas que la nouvelle orientation qu'elle s'est donnée fasse le jeu des compromissions indignes et des demi-lâchetés."

Autour des pensions "portatives"

Une rude bataille se dessine

• L'orientation politique de la CSN a certes tenu la vedette au dernier Congrès, au point peut-être de laisser dans l'ombre, du moins devant l'opinion publique, plusieurs autres thèmes de délibérations. C'est ainsi que dans leur chronique "La démocratie au Québec", publiée par "La Presse", MM. Richard Daignault et Dominique Clift ont deviné l'importance de l'attitude prise par la CSN en ce qui touche les "pensions portatives ou transférables":

"Une rude bataille politique et économique se dessine autour de la question des fonds de pension transférables. Elle promet d'être encore plus dure que celle de la nationalisation de l'électricité, et tout aussi importante pour l'avenir économique du Canada français.

"Évidemment tout le monde est d'accord pour qu'un ouvrier ne perde pas les contributions de l'employeur à son fonds de pension s'il décide de changer d'emploi. Personne, non plus, ne contestera la nécessité d'uniformiser les différents systèmes de pension offerts par l'industrie. Ce n'est pas sur ce terrain que la bataille se fera..."

"Il s'agit plutôt de savoir si c'est l'entreprise privée ou bien le gouvernement provincial qui aura le contrôle sur ces

fonds de pension qui se chiffrent à plusieurs centaines de millions de dollars.

"Le mouvement ouvrier, et les syndicats nationaux en particulier, soutiennent que l'administration de ces fonds devrait être entre les mains de l'Etat. Le gouvernement pourrait alors investir les épargnes des citoyens de façon à faire bénéficier la province plutôt que d'en laisser aller une partie à l'extérieur..."

"Ce sera une tâche colossale que de mobiliser l'opinion publique en faveur d'une telle politique et surtout de la faire accepter par les grandes compagnies d'assurance. Les résistances seront sûrement beaucoup plus vigoureuses que dans le cas des compagnies d'électricité."

Une collaboration CSN-Desjardins tire un travailleur de la misère la plus noire

VOICI un cas bien spécifique dont le résultat a été directement influencé par une grande compréhension de l'Assurance-Vie-Desjardins et la Caisse Populaire paroissiale d'un travailleur.

Précisons d'abord que l'exemple ci-dessous est totalement véridique, cependant afin que ce travailleur ne puisse être reconnu par ses compagnons, certains changements ont été faits qui n'affectent en rien l'authenticité des faits.

Le printemps dernier, je recevais la visite d'un travailleur de Québec. Après quelques minutes de conversation, j'établis ses dettes à \$6,000. Il s'agissait d'un père de famille de 8 enfants avec salaire brut de \$75. par semaine. Toutes ses dettes lui coûtaient un paiement mensuel de \$150.

Avec ces quelques détails, ai-je besoin de vous dire dans quel pétrin il était plongé avec sa famille. Son état d'indigence était si avancé (et ceci est totalement véridique) que, depuis plusieurs années, il n'avait eu autre vêtement à se mettre sur le dos que celui des morts! Oui, quelques amis, qui travaillaient dans une morgue et connaissant les grands besoins de ce travailleur, lui remettaient tout linge pouvant être encore utilisé. Deux semaines de salaire passaient à payer les intérêts du mois et cela sans que le capital n'en soit diminué il n'était donc pas surprenant que cette famille soit réduite à un tel degré de pauvreté.

Devant une telle situation, que pouvait-on faire? Tous les deux, nous avons examiné toutes les solutions possibles. Une d'entre elles nous semblait être l'idéale. Voici: notre travailleur possédait une petite propriété et ceci lui conférait

immédiatement un pouvoir d'emprunt sur première hypothèque. Mais qui prêterait le \$6,000. nécessaire sur une si petite propriété? Après mûres réflexions, nous avons été frapper à la porte de l'Assurance-Vie-Desjardins. Nous avons insisté sur l'aspect humanitaire que présentait ce cas, justifiant ainsi une intervention du mouvement Desjardins.

Il nous était possible grâce à notre fameux budget de prouver la capacité réelle de rembourser une première hypothèque de \$6,000. Sans aucune hésitation, l'Assurance-Desjardins nous a accordé un prêt de \$5,000., remboursable à \$39. par mois (capital plus intérêt). Il nous restait

Par ANDRE LAURIN

donc \$1,000. à trouver. Nous avons répété la même opération à la caisse populaire paroissiale. Encore là les dirigeants ont parfaitement compris le problème et sans hésitation, le \$1,000, a été prêté avec un remboursement mensuel de \$20.

Parti de l'indigence totale, en l'espace d'un mois soit le temps nécessaire pour régler ses deux emprunts, notre travailleur est passé à une vie normale et saine. Ayant absorbé par une première hypothèque \$5,000. de dettes sans pour cela augmenter d'un seul sou le coût de son loyer, ses termes sur le crédit sont passés de \$150. à \$20. par mois. D'où différence de \$130. justement la somme qu'il lui manquait pour vêtir convenablement sa famille, la nourrir sainement

et réaliser quelques économies en vue de dépenses futures impossible à établir dans le présent.

Notre travailleur s'est donc fait un devoir de suivre intégralement le budget tel qu'établi à la C.S.N. et au moment où j'écris cet article, après avoir communiqué avec notre syndiqué, voici ses impressions sur son nouveau genre de vie.

1— Par notre système unique de revenus et dépenses parfaitement bien balancés, à toutes les semaines, cette famille jouit d'un pouvoir d'achat comptant pour tout ce qui touche le vêtement. Actuellement, ce pouvoir d'achat que nous avons établi d'après sa capacité salariale a été nettement suffisant pour tous les besoins courants.

2— Quant aux besoins alimentaires, cette famille peut maintenant se nourrir normalement.

3— Le compte de caisse de notre travailleur se chiffre à un peu plus de \$200 d'économies réelles.

4— Notre confrère est redevenu un véritable humain pouvant vivre une vie décente. La sécurité a fait place à l'insécurité, la tranquillité à la nervosité et la paix à la lourdeur.

Félicitons chaleureusement les dirigeants de l'Assurance-Vie Desjardins et de la Caisse Populaire qui ont collaboré avec tant de compréhension à la relève économique de ce travailleur.

Souhaitons tous que sous peu, nous puissions trouver dans tout le mouvement Desjardins un état d'esprit identique.

Des horizons nouveaux



CHANOINE
HENRI
PICHETTE

“LES organismes particuliers de production, si larges que soient leurs dimensions, si élevées que soient leur efficacité et leur incidence, demeurent toutefois inscrits vitalemment dans le contexte économique et social de leur communauté politique, et sont conditionnés par lui.” (Jean XXIII, Mater et Magistra)

Dans le message qu'il adressait au congrès de la CSN, l'aumônier général insistait à la suite du président sur la nécessité d'un dépassement des objectifs traditionnels des syndicats. Il est devenu urgent de compléter les résultats de la convention collective par d'autres mesures protectrices des travailleurs.

Dans l'énumération de ces nouveaux objectifs, l'aumônier de la CSN a particulièrement noté l'urgence d'une action concertée des coopératives et des syndicats pour protéger efficacement les travailleurs au niveau de la consommation. Dans ce domaine, les abus sont effrayants et les travailleurs sont victimes d'une exploitation éhontée de leurs besoins et de leurs désirs par des institutions sans scrupules. Consciente de la

situation, la CSN a mis depuis quelques mois à la disposition des syndicats un spécialiste compétent et dévoué qui serait heureux de vous être utile. Ce spécialiste est Monsieur André Laurin, qui a son bureau à Québec, 155 est, boul. Charest. Voici l'extrait de l'allocution du Chanoine Henri Pichette sur le crédit à la consommation.

“La CSN appuie le mouvement coopératif d'une façon non équivoque. Un programme d'action devrait indiquer les liens de collaboration qu'il faut instituer entre le mouvement syndical, les coopératives et les caisses populaires: Ces trois mouvements pourraient s'épauler mieux et obtenir de riches réalisations par leur action commune. Je pense aux graves problèmes que pose le domaine de la consommation et du crédit. Une trop grande partie de notre population est victime d'une publicité qui devient un envahissement des consciences et qui crée au gré du profit des aspirations et des besoins artificiels. Pour satisfaire ces besoins, les gens en arrivent à “supporter” un crédit beaucoup trop lourd pour leurs moyens, crédit qui leur est d'ailleurs

consenti à des taux usuraires le plus souvent. Les travailleurs subissent aujourd'hui dans le domaine de la consommation une exploitation aussi injuste et aussi grave que celle dont ils étaient victimes dans le domaine de la production, au temps de Léon XIII. Si bien que les améliorations qu'ils obtiennent par la convention collective deviennent trop souvent illusoires lorsque l'on constate les abus existant au niveau de la consommation. La CSN, qui poursuit avec tant d'efforts la libération des travailleurs, ne peut rester indifférente, lorsqu'une partie des résultats obtenus est annulée par les politiques pratiquées par un bon nombre de maisons de crédit à la consommation.

“Isolés les uns des autres, les caisses populaires, les coopératives et les syndicats n'ont peut-être pas les moyens de combattre ces abus mais ensemble, ils peuvent accomplir une tâche colossale, obtenir un meilleur équilibre dans la consommation et une meilleure politique de crédit. Ce serait là contribuer d'une façon très valable à l'humanisation et à la démocratisation de l'économie.”

Mon premier congrès



GABRIELLE HOTTE

D'un oeil rapide, curieux, je regardais le va-et-vient des délégués au dernier congrès et je ne pouvais me faire à l'idée que toutes ces personnes participeraient à ces assises. La première question à mon esprit fut celle-ci: “Comment allons-nous nous comprendre et comment discuter à fond, trouver les solutions possibles aux problèmes des travailleurs avec une assistance si nombreuse?” C'était une montagne à mes yeux et pourtant le tout s'est passé d'une façon parfaite. Nous étions 626 délégués, ce total vraiment impressionnant me porte à réfléchir sur les responsabilités que nous assumons et sur les actions que nous posons actuellement et sur celles que nous poserons dans l'avenir.

Une observation fort agréable pour tous fut celle de se rencontrer et de causer ensemble. Chaque syndiqué manifestait une joie visible en côtoyant ses confrères et chacun parlait à un rythme plutôt accéléré; était-ce la peur d'oublier quelque chose d'important? ou peut-être pour tout dire en peu de temps? Une fois de plus, les échanges d'opinions entre syndiqués, le sérieux des études sur les différents problèmes démontrent

la nécessité de telles rencontres. Nul doute que les réunions sur le plan provincial apportent un grand confort aux délégués et stimulent l'action individuelle autant que collective.

Qu'il me soit permis de mentionner ici le magnifique travail des commissions. Sur deux points j'ai été fortement impressionnée, d'une part sur la variété des problèmes aussi complexes que: la politique, l'économie, l'automation, les pensions portatives etc... d'autre part, sur l'entière liberté de parole laissée à chacun. L'importance de ces problèmes ne se discute même pas puisqu'ils englobent tous les travailleurs ouvriers ou pas. Ils existent, c'est donc à nous de trouver les remèdes efficaces et adéquats pour éliminer les maux actuels et ainsi rendre plus libres nos actions tant sur le plan syndical, social et économique.

En un mot, j'ai beaucoup aimé les études. Je suis positive que les syndiqués ont apporté le meilleur d'eux-mêmes en trouvant des solutions sensées aux problèmes des travailleurs et en adoptant des résolutions précises. Ces prises de position de notre part

aideront à l'avancement et à l'expansion de notre centrale ouvrière.

Avec plaisir je souligne la participation intense des délégués à toutes les séances d'études. Chacun se sentait responsable de son milieu, chacun désirait contribuer au succès du Congrès; pour ces raisons et pour bien d'autres, les délégués retournent dans leur syndicat conscients d'avoir travaillé à la libération des travailleurs et pleinement décidés à militer.

Bien sûr, je ne saurais terminer ces louanges sans dire un mot sur la présence féminine des délégués. Avec mes consœurs, je partage ce bonheur en constatant que plusieurs syndiquées ont participé au Congrès et à l'occasion ont pris la parole pour intervenir au besoin. Je félicite également les épouses des syndiqués pour leur présence et leur appui. A ceux qui diront que la femme ne s'occupe pas des problèmes de l'actualité ou du monde extérieur, je leur répondrai simplement que dans la C.S.N. (et ailleurs) il y a des femmes avisées, soucieuses et parfaitement... décidées à poser des actions en vue de solutionner les présents problèmes.

Une enquête serait

la bienvenue

Professionnels trop payés?

Interrogé par un représentant du "Travail", en marge d'une invitation du dernier Congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs, M. Jean Marchand, président général de la CSN, s'exprime ainsi : "L'Union Catholique des Cultivateurs nous invite à préparer une étude conjointe sur le problème des honoraires professionnels qu'exigent les membres des professions libérales. C'est avec joie que la C.S.N. accepte cette invitation.

"Sans préjuger des représentations qui seront faites en temps et lieu, quelques constatations sautent aux yeux qui justifient amplement une démarche conjointe du syndicalisme ouvrier et agricole.

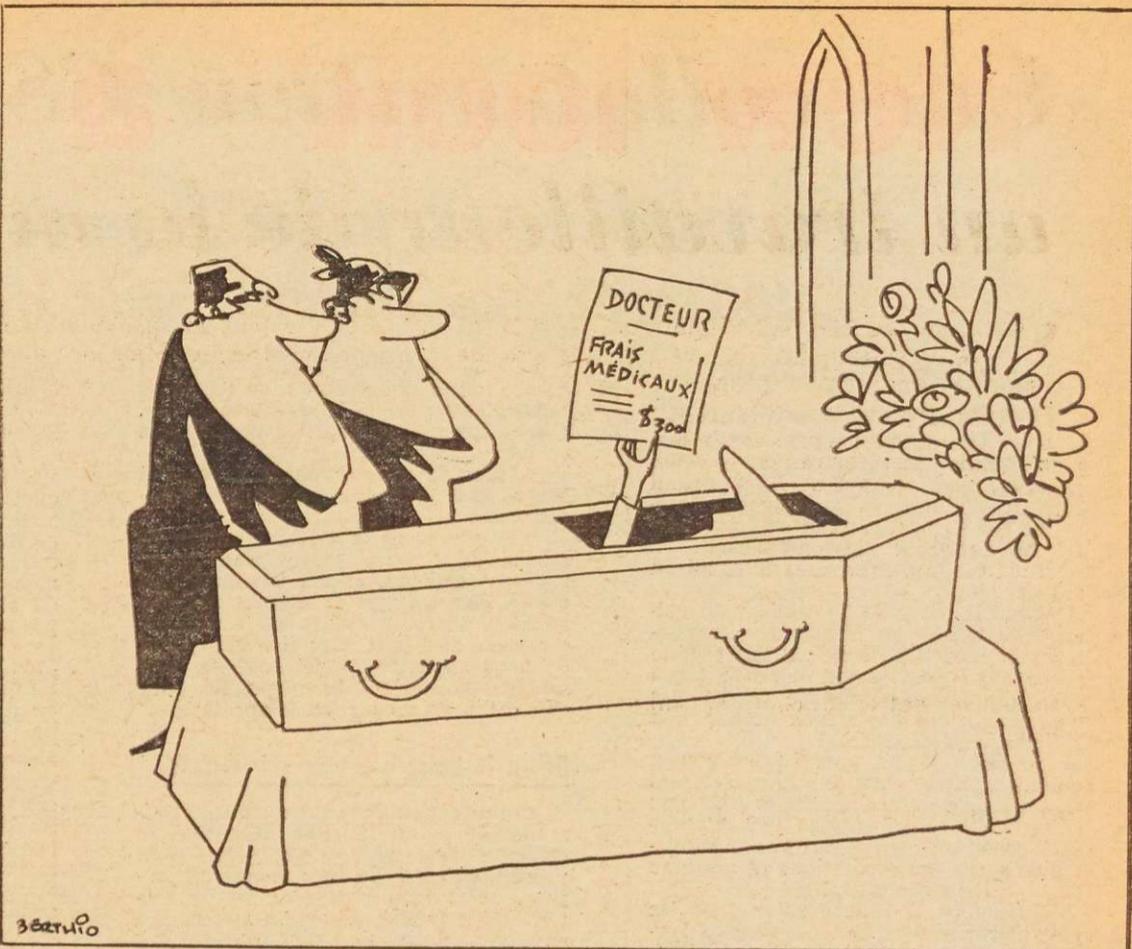
"Rappelons tout d'abord qu'environ 25% des médecins canadiens sont maintenant des salariés. Il est fort possible qu'un certain nombre de ces salariés ne reçoivent pas une rémunération adéquate. Il faut attribuer cette situation au fait que les médecins ont toujours boudé le salariat et encore davantage l'association professionnelle sous forme de syndicat.

"Je tenais d'abord à parler de ce groupe de médecins pour indiquer qu'il ne serait pas juste de

laisser entendre que tous les médecins ont des revenus abusifs. Nous savons par ailleurs qu'il n'est pas normal que les honoraires professionnels soient fixés par la seule loi de l'offre et de la demande, ce qui permet aux meilleurs praticiens de réclamer des honoraires hors de portée des petits salariés. Pourtant, ces derniers n'en sont pas moins malades pour tout cela.

"Il faut bien dire aussi que le niveau des honoraires n'est pas la seule cause de l'élévation du coût de la maladie. Depuis quelques années la qualité des services médicaux s'est accrue et cela est fort heureux. En particulier, la multiplication des spécialités assure certainement aux patients un traitement plus adéquat et il ne fait pas de doute que cela occasionne des frais souvent très considérables. La réponse définitive à ce problème ne sera sans doute trouvée que par l'établissement d'un programme complet d'assurance-santé.

"Quant aux honoraires des avocats et notaires, ils touchent sans doute un public moins nombreux que ce n'est le cas pour les médecins. Qui pourrait prétendre cependant, que les frais judiciaires



"Ils l'ont laissé dans la même position qu'il avait au moment de sa mort."

et les honoraires professionnels des hommes de loi ne constituent pas un obstacle sérieux au principe démocratique de l'égalité devant la loi ?

"A tout événement, la C.S.N. se réjouit grandement de l'invitation qui lui est faite par l'U.C.C. et elle se fera un plaisir d'étudier à fond les deux problèmes soumis

par le Congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs et de faire les représentations nécessaires, quand ces études seront complétées".

Amendement du décret No 3003

Les employés de la chaussure victimes d'une grave injustice

LES TRAVAILLEURS du cuir et de la chaussure sont fort déçus de la décision de l'arbitre unique, M. Noël Bérubé, désigné pour apporter une solution au différend qui les opposait depuis deux ans à la partie patronale au sujet de l'amendement du décret régissant cette industrie.

Si cette décision devait entraîner un amendement à ce décret, tel qu'avis en a été donné, on pourra s'attendre à "de nombreux conflits à travers la province".

Tel est le vigoureux avertissement que servait récemment la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc. au sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay.

Dans un mémoire fortement documenté, M. Eugène Rancourt, porte-parole de cette Fédération, fait l'historique de ce différend et démontre avec clarté le bien fondé des griefs syndicaux.

"Les objections formulées par nos différents syndicats affiliés, précise-t-on, n'ont pas pour but de mettre en doute la compétence et l'honnêteté de M. Noël Bérubé, mais d'obtenir des corrections aux erreurs attribuables au manque d'informations ou au surcroît de travail."

L'objet du litige tient principalement aux taux de salaires minima. Les travailleurs du cuir et de la chaussure s'étonnent de la décision rendue: "C'est la première fois que nous sommes saisis d'une sentence arbitrale qui ne semble pas considérer les propositions formulées par les parties et dans le cas présent qui ne tient pas compte de la proposition formulée par la partie patronale."

"Si la sentence arbitrale était appliquée sur les salaires réels, il en résulterait pour les salariés de l'industrie de la chaussure une

perte de plus de \$200,000 pour 1962-63."

De plus le décret modifié dans le sens proposé par la décision de M. Bérubé favorisera grandement les employeurs qui luttent contre les syndicats au détriment des employés dont les employés sont syndiqués.

Le mémoire de la Fédération du Cuir et de la Chaussure propose donc pour les **taux de salaires minima** la solution de rechange que voici:

"Nous sommes d'avis que les taux minima de salaires devraient être modifiés en prenant comme base les taux apparaissant aux conventions collectives de travail en vigueur et en réduisant la moyenne de ces taux de 5 p.c., respectant de ce fait l'écart qui doit avantager les syndiqués."

Au sujet de la **semaine de travail**, le mémoire est d'avis que le

régime actuel qui n'a pas été modifié depuis 1948 permet de nombreux abus. Les syndicats demandent qu'elle soit réduite à 45 heures.

La durée du décret fait aussi objet de litige. La décision rendue par M. Bérubé porte à trois ans la durée du décret ainsi renouvelé. Or la partie ouvrière s'y est toujours opposée. Non seulement cette décision va-t-elle contre une coutume établie dans l'industrie de la chaussure à l'effet que le décret ait une durée de deux ans, mais encore elle s'oppose aux intérêts des travailleurs de cette industrie: les conventions collectives devant servir de base aux amendements auront en effet leur échéance au cours de 1963.

Les manufacturiers de chaussures touchés par ces conventions subissent actuellement une baisse importante de production. La plupart de ces manufacturiers auront en effet à déboursier une augmentation de salaire de 12 p.c. pour leurs travailleurs syndiqués, alors que les autres manufacturiers uniquement assujettis au décret n'auront à faire qu'un ajustement de 5 pour cent.

Si aucune modification n'est apportée aux amendements tels que publiés, les employeurs signataires de conventions collectives refuseront de considérer de nouveaux changements. "Cette attitude provoquera de nombreux conflits à travers la province".

Le mémoire conclut avec la plus grande fermeté en s'adressant au sous-ministre:

"Considérant que les amendements proposés au décret sont contraires à l'esprit de la Loi de la Convention collective et à la politique de négociation reconnue dans cette province et qu'ils créeront sans aucun doute une concurrence déloyale entre les manufacturiers de chaussures dont seront victimes les travailleurs, nous vous demandons, au nom des 3,500 employés protestataires, de bien vouloir dou-

ner suite aux requêtes en objections déjà communiquées".

Les syndicats suivants ont déjà fait connaître les oppositions aux amendements proposés au décret 3003:

L'Union protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec, le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal, le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Saint-Hyacinthe.

... injustice que le ministre du Travail pourrait corriger

Le ministre du Travail semble manifester son intention de corriger l'injustice qui vient de frapper les travailleurs de la chaussure.

M. Gilles Néron, conseiller technique au ministère du Travail, vient en effet de se voir confier une enquête sur les problèmes d'ordre économique et social que soulève la mise en vigueur des amendements au décret relatif à l'industrie de la chaussure. Ces amendements ont été rendus obligatoires, le 12 septembre dernier, par l'arrêté No 1496.

M. Néron a reçu comme mission :

1. — de préparer, avec le comité paritaire de l'industrie de la chaussure, un état

comparatif des salaires de cette industrie (salaires moyens des trois zones) AVANT et APRES l'amendement au décret ;

2. — d'apprécier le décalage entre le décret amendé et les conventions collectives particulières entre chaque zone ;

3. — d'étudier les conséquences économiques des amendements à l'intérieur du Québec et par rapport à la concurrence des autres provinces et des pays étrangers.

Les travailleurs souhaitent que cette enquête mette en évidence l'injustice dont ils sont actuellement frappés et que les correctifs nécessaires soient apportés le plus tôt possible.



"New look" à Shawinigan

Dans l'ordre et la paix, mais avec une détermination totale, 1,400 grévistes luttent pour que justice soit faite

par JEAN FRANCOEUR

SHAWINIGAN (De notre envoyé spécial)

— Quand un gréviste lance une pierre dans la fenêtre du patron, ça c'est une nouvelle. Mais quand 1,400 travailleurs, en trois mois de grève, ne brise aucun carreau de l'usine, où trouver matière à faire un article!

Telle est trop souvent la dure loi du métier.

Aussi la grève de Shawinigan Chemicals a-t-elle de quoi déconcerter les amateurs de sensations fortes. Il s'agit d'une grève où, apparemment, il ne se passe rien, une grève silencieuse comme pas une, une grève "new look" comme on l'appelle volontiers ici.

En fait les plus gros éclats de voix que l'on puisse entendre sur les lignes de piquetage ou aux quartiers généraux du syndicat, ce sont ceux qui retentissent quand un gars se fait passer la "dame de coeur" au beau milieu d'une joute de carte très contestée!

Depuis le 17 août dernier donc les gars de Shawinigan conduisent dans l'ordre, dans la paix, mais avec une détermination peu commune un arrêt de travail dont l'enjeu est considérable: il s'agit de préserver des droits essentiels, des droits déjà acquis péniblement et qu'on veut aujourd'hui leur disputer.

Il m'a été donné dès mon arrivée à Shawinigan de faire la tournée des "lignes de piquetage." Encore là, il n'y a pas de quoi échauffer l'imagination du reporter en mal d'incidents spectaculaires, de démonstrations hautes en couleurs et d'émotions fortes.

Les grévistes ont établi, tout autour de l'immense enceinte que forment les établissements de la compagnie, une série de petites cabanes comme on en

voit sur les chantiers de construction ou encore sur le fleuve durant la saison de la pêche du petit poisson, sous la glace. Une à chaque entrée; soit une dizaine en tout.

A tour de rôle, durant 4 heures, 24 heures par jour, les équipes se succèdent.

"Le piquetage a quelque chose de spécial dans notre grève "new look," m'a-t-on expliqué. Il n'a pas pour but d'empêcher les gars de rentrer (personne ne veut rentrer dans les conditions qui nous sont offertes); il s'agit plutôt de nous assurer que personne ne causera de dommage à la compagnie, pour qu'ensuite cela nous passe sur le dos."

Depuis le temps que nous y travaillons

Cette version des choses est fort vraisemblable si on la situe dans tout le contexte d'ensemble. Cette grève nous permet, en effet, de faire mentir un préjugé, hélas trop populaire, où le gréviste est présenté comme un mercenaire sans ce ur qui abuse diaboliquement des instruments de travail que le patron met à sa disposition.

Il faut ici tenir compte du fait que 70% des employés actuellement touchés par cet arrêt de travail ont 10 ans et plus d'ancienneté. Il suffit de participer à quelques conversations, ici et là, pour se rendre compte de l'intérêt qu'ils prennent à l'usine et à leur travail, d'ailleurs, n'est-ce pas précisément ce qui fait l'objet du litige actuel.

"Cette usine, elle nous appartient bien un peu, depuis tout le temps que nous y travaillons, les patrons ont, certes, fourni les capitaux, mais nous l'avons bâtie de nos mains et c'est notre travail

qui en assure la prospérité. Il n'y a rien là-dedans qui ne soit conforme à la dernière encyclique sociale "Mater et Magistra."

Ainsi, un soir, le froid se faisait plus vif. L'automne s'est renfroïdi plus tôt que d'habitude et l'usine n'a pas été mise en état de résister à la saison froide. Le gel menace de faire éclater telle conduite, une conduite très précise que mon interlocuteur connaît bien, qui lui est aussi familière que la clé de sa propre maison:

"C'est sûr qu'ils vont oublier ça, ils ne peuvent pas tout surveiller." Et il me décrit la conduite, sa fonction, son revêtement et ce qui se produira vraisemblablement si le froid devient trop intense.

Evidemment, plus les dommages causés par le froid seront importants, plus la compagnie se sentira pressée autour de la table de négociation. Mais l'argument a un goût plutôt amer et on l'invoque non sans l'arrière-pensée que cela signifie un retard supplémentaire au moment de remettre l'usine en marche.

Aussi, lorsque des représentants de la compagnie ont demandé au comité de direction de la grève un peu d'aide pour protéger l'outillage des effets néfastes des premiers froids, les gars ne se sont pas fait prier et le syndicat s'est vite rendu à cette demande.

Un siège obstiné

Rien, donc, de spectaculaire dans cette grève qui fait si peu parler d'elle, sinon la vie quotidienne un peu grise d'un siège obstiné qui s'allonge par un automne plus maussade qu'à l'accoutumée.

Mais il ne faut pas être grand clerc pour se rendre compte immédiatement que tout ceci n'est pas l'effet du hasard, mais qu'il faut y voir une réussite extraordinaire.

Réussite d'organisation: tout le monde sait qui conduit et chacun connaît son boulot. Réussite morale: le climat d'ensemble est excellent, personne ne doute de la victoire finale, mais tous savent qu'il faut être prêt au besoin à y mettre le prix. Plus les semaines passent, plus la solidarité se fait grande, plus l'enjeu clarifie toute les énergies.

Ce n'est pas un "show"

Je disais mon admiration devant un groupe de membres du comité de direction de la grève.

"Cette grève-la, s'empressa de me répondre un d'entre eux, nous ne la faisons pas pour nous donner en spectacle à la province, nous la faisons POUR nous, POUR le respect de nos droits."

Ça n'empêche pas tout le monde d'avoir le sentiment d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de la lutte ouvrière — et d'en être fier.

Dans cette grève "nouveau modèle," ni patrouille ni constables en uniforme, qui viennent ordinairement ajouter dans le paysage de trop de conflits ouvriers un je-ne-sais-quoi d'illégal qui surexcite les préjugés que les bonnes gens entretiennent autour du rôle des syndicats de travailleurs. Les syndiqués ont résolu de veiller eux-mêmes au bon ordre. Un service spécial a été mis sur pied sous la direction de M. Louis-Georges Caron, un homme à la poigne ferme, qui se charge de faire le nécessaire pour que les mots d'ordre soient respectés. Les membres du

La tension croît à Sorel

Après deux ans de vexations, les 900 travailleurs de Q.I.T. se heurtent toujours à l'intransigeance patronale

SOREL (De notre envoyé spécial). — Survenant, Bédette, Phonsine et les autres montent la garde autour des établissements de Québec Iron and Titanium à Sorel!

Les personnages du célèbre roman de Germaine Guèvremont, qui immortalise certains traits de la vie paysanne des environs de l'embouchure du Richelieu, ont en effet prêté leur nom aux six cabanes postées autour de Q.I.T. et où les grévistes assurent à tour de rôle le piquetage de cette importante entreprise industrielle.

Ces noms champêtres qui évoquent un climat idyllique font cependant contraste avec l'ampleur du conflit actuel.

Le syndicat ne veut pas mourir

Le siège de la Q.I.T. dure depuis le 28 août, mais la détermination des grévistes ne se dément pas devant l'intransigeance manifestée par les représentants patronaux depuis le début des hostilités. On parle volontiers de "passer l'hiver" sur les lignes de piquetage plutôt que de céder devant la morgue de la compagnie: ce qui à toutes fins pratiques signifierait la mort du syndicat...

Or le Syndicat des Ouvriers du Fer et du Titane ne veut pas mourir. Cette détermination ne laisse aucun doute. Né presque en même temps que l'entreprise elle-même à Sorel, il y a une douzaine d'années, ce syndicat qui compte 900 membres (dont quelque 85 employés de bureau).

Pour tenir le coup, il convient de s'organiser. Et sur ce point, les grévistes de Sorel ne seront pas pris en défaut. Leur organisation est fortement charpentée et peut faire face à toute éventualité.

Le syndicat a établi ses quartiers géné-

raux dans le nouvel édifice du Conseil Central des Syndicats Nationaux, une ancienne salle paroissiale qu'on est en train de convertir aux besoins actuels de l'activité syndicale.

La direction générale de la grève a été confiée à M. Napoléon Nadeau, un homme à la poigne solide, qui a déjà derrière lui une remarquable carrière au service de la défense des droits des travailleurs dans plusieurs centres industriels de la province. Il est secondé dans ces tâches par deux assistants-directeurs et par une quinzaine de comités prêts à répondre à tous les besoins: comité des présences, comité de la paie, comité du téléphone, comité des secours, comité féminin, et le reste, et le reste. Rien n'a été laissé à l'improvisation.

Deux fois la semaine, les mardi et jeudi, une assemblée générale de tous les travailleurs touchés par la grève leur donne l'occasion de réaffirmer leur volonté des dirigeants de cette entreprise, quoiqu'il en coûte. C'est aussi le moment où l'on reçoit les rapports des divers comités à l'oeuvre, où l'on prend connaissance de l'état actuel du travail des négociateurs et où l'on adopte les directives générales qui affectent à la conduite de la grève.

Les lecteurs du "Travail" connaissent déjà les antécédents de ce conflit (voir notre numéro de septembre dernier à la page 10). Il ne serait pas inutile cependant d'en rappeler les grandes étapes.

Quand des travailleurs passent un vote de grève à 99,5%, il n'y a pas lieu de se demander si oui ou non leur situation était devenue profondément inacceptable.

En fait, dans les usines de Québec Iron and Titanium, l'atmosphère n'a cessé de se détériorer au cours des der-

nières années, et de façon plus sensible au cours de la durée du dernier contrat de travail.

La cause profonde de la grève, il faut la chercher dans la mauvaise volonté des dirigeants de cette entreprise. Ces derniers ont délibérément choisi la "get touch policy" qui semble être le dernier mot d'ordre de quelques chefs d'entreprises (et dont nous entretenons Mr. Ted S. Payne dans la section anglaise du présent numéro).

Le régime du mépris

Interrogez n'importe quel travailleur de Q.I.T., il vous racontera avec force détails toutes les mesures vexatoires dont les employés ont été l'objet. Certaines de ces mesures qui offensent la dignité la plus élémentaire ne trouvent leur explication que dans le mépris pratiqué à découvert par les membres du personnel de cadre de cette compagnie.

Les dossiers du syndicat regorgent de griefs qui n'ont pas été réglés de façon satisfaisante au cours de cette période.

En mars dernier, la situation avait atteint un degré d'ébullition sans précédent. Le moment était mal choisi pour la compagnie d'accroître sa politique d'arbitraire et de provocation. C'est pourtant ce qu'elle a fait en imposant, sans avertissement et en violation flagrante des ententes dûment signées, des baisses de salaires de 4 à 24 cents de l'heure à 75 de ses employés.

Ce dernier geste fit éclater la chaudière. Un arrêt de travail spontané fut déclenché qui devait durer quatre jours. Les représentants du comité de négociation du syndicat firent des pieds et des mains pour nettoyer l'atmosphère...

La convention en cours tombait échu

le 25 juillet. Aussi dès la fin du mois de mai, les négociateurs travaillaient d'arrache-pied à obtenir un nouveau contrat qui fasse justice aux travailleurs et empêchent la compagnie de retomber dans ses vieilles ornières.

Dix-sept séances de négociation se révélèrent tout à fait inutiles. A la toute dernière minute la compagnie devait proposer son offre fameuse de renouveler l'ancien contrat, tel quel avec augmentation de salaire et en plus une clause qui viserait à rendre le syndicat légalement responsable de tout dommage encouru par la compagnie à la suite d'actes présumés illégaux d'un de ses membres — et cela sans procédure de griefs!

Inutile de dire que tout cela était proprement inacceptable pour le syndicat.

Le 20 août, vote de grève: 99,5% des travailleurs se prononcèrent en faveur d'un arrêt de travail.

La semaine qui suit est marquée par une intense activité des représentants du syndicat afin d'en venir à une entente. Un tribunal d'arbitrage est institué sous la présidence du juge René Lippé. Pour hâter les délibérations, les négociateurs syndicaux, auxquels est venu se joindre M. Marcel Pépin, secrétaire général de la CSN, formulent les points essentiels sur lesquels une entente permettrait une poursuite des négociations.

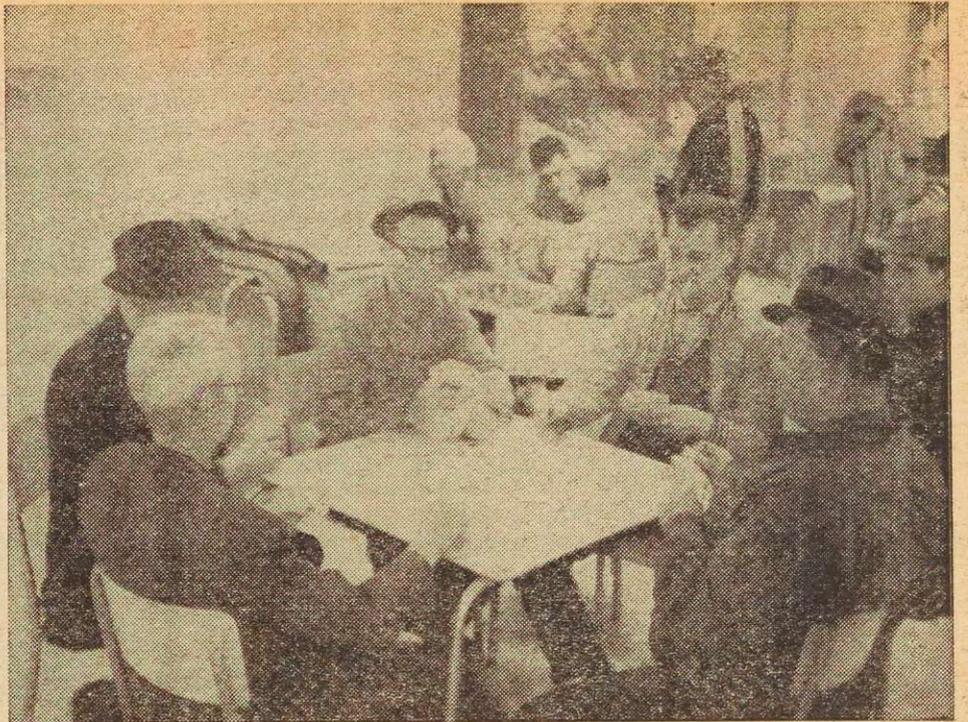
Ces points, au nombre de cinq, étaient les suivants:

1. Égalité de traitement pour les employés de bureau et d'usine: De façon générale, les employés de bureau devraient jouir des mêmes textes de convention que ceux qui régissent les employés payés à l'heure.

2. Droits de gérance en regard des



CONSTABLES SANS UNIFORME : Ni policiers ni constables en uniforme pour surveiller la grève "new look" de Shawinigan Chemicals. Les grévistes se sont donné leur propre force constabulaire afin de prévenir tout incident regrettable. Les membres de ce service d'ordre sont cantonnés aux quartiers généraux des grévistes.



C'EST JOUR DE PAIE : Une fois la semaine, le mercredi, chaque gréviste a droit à son "salaire". Il s'agit en fait d'une distribution hebdomadaire du fonds de dépense. Un célibataire a droit à un montant de base; un homme marié reçoit une allocation supplémentaire pour son épouse et chacun de ses enfants.

service d'ordre, cantonnés aux quartiers généraux (en fait, c'est la salle du Conseil Central des Syndicats) patrouillent à tour de rôle le champ des opérations. Aucun incident grave n'a été signalé; plusieurs ont pu être évités par l'intervention intelligente de cette force volontaire.

A la fin d'une de leur réunion quotidienne, les membres du comité de direction ont bien voulu accepter de répondre à mes questions.

— **A quoi attribuez-vous le succès de votre organisation de grévistes ?** leur ai-je d'abord demandé.

— Dans toute notre affaire, rien n'a été improvisé. Dès que la situation a commencé à se détériorer, il y a aujourd'hui

près d'un an, nous avons mis sur pied un comité de responsables et nous avons commencé à tenir des réunions. Nous étions habituellement entre 100 et 125. Dès ce moment aussi nous avons fait appel à la CSN qui a mis son expérience à notre disposition.

— **Qu'est-ce qui n'allait pas alors dans l'usine ?**

— On pourrait évidemment multiplier les détails. Mais, en gros, cela se résume à ceci : la compagnie ne voulait plus respecter notre convention collective, elle avait même donné des ordres très précis à cet effet. Cette nouvelle attitude coïncide avec des changements au niveau de la direction. On peut signaler que les difficultés ne se limitaient

pas aux membres de notre syndicat. A l'échelon supérieur, un nombre important d'ingénieurs ont quitté leur emploi, d'autres ont préféré changer de "division."

— **Comment la direction expliquait-elle alors son attitude ?**

— On passait son temps à nous parler de concurrence des "vieux pays." Il y a quelque chose de vrai là-dedans; les conditions de marché dans lesquelles la compagnie doit écouler ses produits ne sont plus tout à fait les mêmes. Nous sommes d'accord que l'industrie chimique canadienne doit actuellement mettre son horloge à l'heure de l'automation; la seule difficulté, et c'est extrêmement grave, c'est qu'elle veuille se débrouiller

toute seule là-dedans, ne pas tenir compte des travailleurs et ne pas nous donner les garanties suffisantes que tout cela ne sera pas fait exclusivement sur notre dos.

Le syndicat veut tout simplement être reconnu comme un organisme adulte, responsable, capable de veiller lucidement aux meilleurs intérêts des travailleurs, ce qui implique au premier titre la prospérité même de l'entreprise.

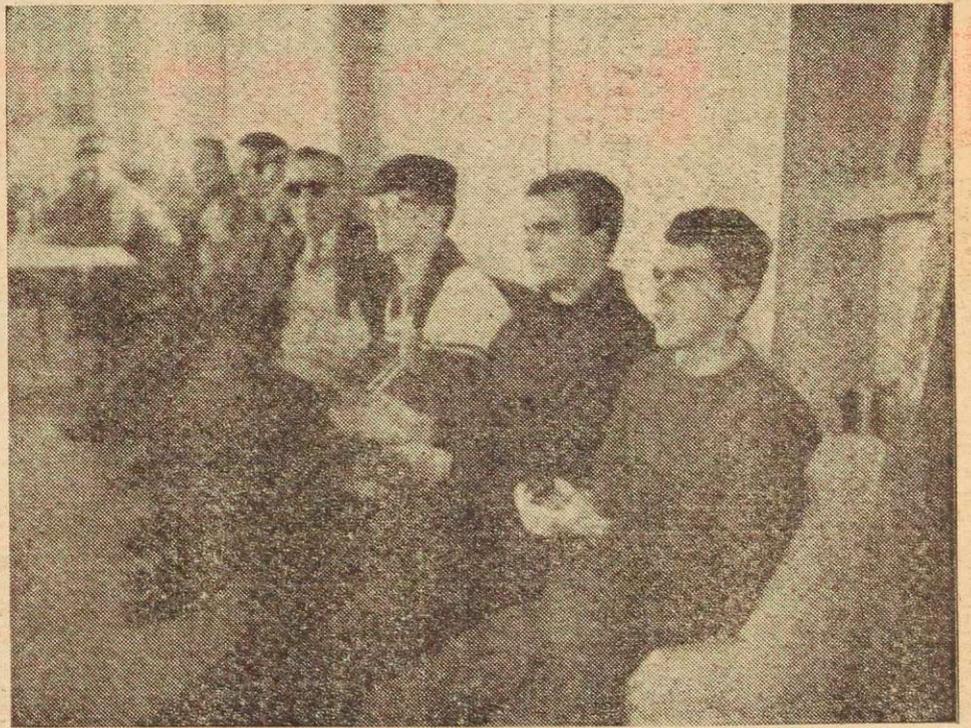
— **Comment la grève elle-même a-t-elle été déclenchée ?**

— Au début d'avril dernier, il était devenu tout à fait clair que la compagnie ne voudrait pas renouveler notre

— Suite à la page 10



UN COMITE A L'OEUVRE — La bonne marche d'une grève bien organisée suppose l'existence de plusieurs comités bénévoles qui s'emploient à répondre aux mille besoins imprévus. A Sorel, une quinzaine de comités de cette nature ont été mis sur pied. Sur notre photo, voici quelques membres du "comité de révision de la paie". Ce sont de gauche à droite : Maurice Lemaire, Jean-Paul Gaudreau, Jean-Cuy Legault et Henri Laforme.



EN ASSEMBLEE GENERALE — Deux fois la semaine, les mardi et jeudi, les grévistes de Q.I.T. à Sorel se rassemblent pour adopter toutes les mesures nécessaires à la poursuite ordonnée de leur arrêt de travail. C'est au cours de ces importantes assemblées que se cristallise plus solidement la volonté commune de lutter sans faiblesse jusqu'à ce que les travailleurs aient obtenu la pleine mesure de juste traitement qu'ils réclament.

conditions de travail : Le syndicat soutient qu'il a le droit de critiquer toute décision prise par la compagnie ayant une incidence sur les conditions de travail ou qui touche les employés.

3. **Quantité de travail** : Si la quantité de travail à l'intérieur d'une tâche donnée est modifiée ou s'il y a une modification dans les tâches, les employés veulent avoir le droit de soumettre un grief à un arbitre compétent.

4. **Sous-contrats** : Le syndicat ne peut pas permettre que les travailleurs soient privés de leur travail ou leur promotion à cause des contrats donnés à l'extérieur.

5. **Grèves et contre-grèves** : Le syn-

dicat est en défense sur cette demande de la compagnie. Il s'agit d'une clause exorbitante qu'aucune convention de travail ne peut supporter.

C'est le 28 août que le président du tribunal d'arbitrage, le juge René Lippé, après avoir rencontré privément les représentants patronaux, devait déclarer en présence des deux parties : "Je ne vois aucune possibilité d'entente".

Le soir même le syndicat établissait ses lignes de piquets qui depuis n'ont pas été levées.

Les deux parties ne renouèrent que plusieurs semaines plus tard. Le 7 novembre, à la suite de rencontres préli-

minaires, elles se retrouvaient autour de la table de négociation. Comme il arrive toujours en pareil cas, aucun optimisme exagéré n'entourait la reprise des pourparlers.

Plusieurs signes laissent entendre que les dirigeants de Q.I.T. demeurent sur leur position.

Pendant ce temps la compagnie s'emploie — bien inutilement d'ailleurs — à briser le moral des grévistes. Dans une lettre adressée récemment à chacun d'entre eux, elle avoue cyniquement que "cette grève la renverse".

Après avoir rappelé les pertes financières encourues jusqu'ici par chacun

des grévistes, elle fait mine de ne pas comprendre pourquoi ces derniers n'acceptent pas tout simplement les augmentations de salaires proposées. En se livrant à quelques calculs mesquins, elle cherche à minimiser l'importance des autres demandes, notamment ce qu'elle appelle ironiquement les "droits syndicaux".

Elle pousse l'outrage jusqu'à ajouter que ces "droits syndicaux n'augmenteraient pas votre salaire et que l'immense majorité des travailleurs n'en retireraient aucun profit".

— Suite à la page 10



UNE CONFIANCE ABSOLUE : Que peut-on demander de mieux. En plein milieu de la grève à Shawinigan, les syndiqués n'ont pas hésité à confier un nouveau mandat à tous leurs officiers lors d'élections régulièrement tenues. Dans l'ordre habituel : assis, Léo Groleau, trés., Henri-Paul Huard, prés., Henri Deschamps, vice-prés., Gérard Lapointe, sec. Debout : M. l'abbé Jean-Guy Hamelin, Martial Laforest, prés. du Conseil Central, Georges Pellerin et Léopold Dupont, officiers, Raymond Couture, directeur de la grève.

Shawinigan

— Suite de la page 9

convention et que, au contraire, elle désirait en chambarder tous les termes, ce qui impliquait un recul considérable par rapport aux droits acquis précédemment. Nous avons suivi toute la filière normale. Plus tard, il a fallu nous rendre à l'évidence. Un vote de grève a été pris; le résultat final fut sans équivoque : 93.5% en faveur d'un arrêt de travail. C'est alors qu'il s'est produit quelque chose qui peut sans doute étonner ceux qui connaissent mal la régie interne des syndicats : les officiers du syndicat devaient tout mettre en oeuvre pour retarder le moment du débrayage, tandis que les syndiqués, pour leur part, s'inquiétaient de voir que le syndicat ne passait pas à l'action tout de suite.

Ce n'est que le 17 août, soit un mois après le vote de grève, tout recours ayant été épuisé, que le signal fut donné.

Une fois la grève commencée, les négociations se sont poursuivies avec une grande lenteur, puis les deux parties ont rompu tout contact. Après un mois de silence, alors que chaque semaine ajoutait au fardeau, les négociateurs se sont réunis à nouveau.

Depuis le début de novembre, les pourparlers progressent au pas de tortue.

— Où en sont-ils actuellement ?

— Voilà la question-tabou par excellence. On sait qu'il est actuellement question du "fardeau des tâches," que M. Adrien Plourde, vice-président de la CSN s'est joint à l'équipe des négociateurs et que son concours est très vivement apprécié. Pour le reste, on s'en tient aux résultats communiqués lors des

assemblées bi-hebdomadaires. Pareille attitude de confiance totale au comité de négociation est jugée indispensable au succès de toute l'affaire.

Il est bien évident que les travailleurs n'envisagent qu'une issue au différend actuel : un règlement qui leur permettra de rentrer au travail la tête haute. Pas question de revenir à quatre pattes. Dès que les termes d'un tel règlement auront été élaborés à la table de négociation, l'assemblée générale sera appelée à se prononcer.

Entre-temps, on parle volontiers de la période de l'après-grève. C'est ainsi qu'un travailleur me disait :

"Une grève, c'est dur, ça demande des sacrifices énormes. Mais ça nous donne des choses qu'aucune monnaie ne peut acheter." Voilà un syndicat qui est en train de vivre la plus belle période de son histoire. Il en sortira grandi, plus vigoureux, plus capable d'accomplir en profondeur son véritable travail de promotion des travailleurs. Tout cela parce que les gars ont appris d'expérience ce que c'est que la solidarité et les miracles quotidiens qu'elle peut provoquer.

Sorel

— Suite de la page 9

Mais les grévistes de Sorel ne sont pas à vendre... Demandez à n'importe lequel d'entre eux quels sont les intentions réelles de la compagnie, il vous répondra : "C'est bien simple, elle veut casser les gars."

Est-il besoin d'ajouter que les Ouvriers du Fer et du Titane demeurent convaincus qu'on ne cède pas pour un plat de lentilles des droits chèrement acquis dans le passé

UN COMPTOIR D'ÉCHANGE : Le Comité féminin des grévistes de Shawinigan a lancé une idée très simple qui a très vite connu un vif succès. Chacun était invité à confier à un comptoir tous les vêtements dont il ne se servait plus; d'autre part chacun pouvait faire l'inventaire des effets ainsi accumulés et choisir ce dont il avait un besoin plus pressant. Les familles des grévistes ont rapidement compris tout l'intérêt de ce service d'échange. Sur notre photo, Mme Beaudoin aide une dame à faire son choix.



M. Marcel Pépin déclare:

La Q.I.T. cherche à imposer sa dictature

Il est inconcevable d'une compagnie de l'envergure de la Québec Iron and Titanium située au plan de la force uniquement les rapports qu'elle doit avoir avec ses employés. Avec le concours des millions de la Kennecott Copper et de la New Jersey Zinc (compagnies-mères de la Q. I. T.) l'employeur tente d'empêcher ses employés de discuter leurs propres conditions de travail.

C'est une façon plus subtile de pratiquer l'antisindicalisme, mais c'est aussi condamnable que les autres moyens qui sont utilisés. Nul travailleur qui respecte sa condition d'homme n'acceptera de se faire imposer des conditions de travail qui peuvent mettre en cause sa santé et même sa vie. La Q.I.T. refuse à ses employés le droit de contester ses décisions en matière d'imposition de charges de travail. La Compagnie pourrait donc imposer la charge de travail qu'elle désire et les employés devraient s'y soumettre ou prendre la porte. C'est contre un tel régime d'esclavage que la bataille se livre présentement.

La Q.I.T. est une compagnie américaine, ce contre quoi nous n'en avons nullement. Mais, cette compagnie, comme les autres, doit considérer le travailleur comme un être humain. Tant et aussi longtemps qu'il n'en sera pas ainsi, nous nous battons.

Toutes les conditions de travail dans cette usine sont inférieures à ce qui s'applique dans les autres usines de Sorel et dans les autres usines d'un même secteur industriel au Canada. C'est une compagnie très puissante et très riche. Elle doit avoir plus de dignité. Si elle n'en a pas, les travailleurs, eux, en ont. C'est pour cette raison qu'ils luttent.

Alors que dans tous les pays du monde et même chez nous, on recherche un rapprochement de tous les agents de la vie économique, c'est à contre-courant que la Q.I.T. agit. La CSN est favorable aux formes de collaboration qui se dessinent présentement : elle désapprouve ouvertement une compagnie qui veut imposer sa dictature dans son établissement. La CSN appuie les gars de la Q.I.T. Elle les appuiera jusqu'au bout.

Pour les travailleurs de la Pulpe et du Papier

Une convention entièrement renouvelée et rédigée en français et en anglais



ASSURANCE-GROUPE

MALADIE ACCIDENT
VIE SALAIRE ETC.

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

PORT ALFRED. — Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port Alfred Inc., et la Compagnie Consolidated Paper Corporation Limited, Division de Port Alfred, après une étude d'environ 15 heures sur la rédaction du texte de la nouvelle convention ont signé le projet de convention pour une période de deux ans.

Les signataires de la convention pour la partie syndicale sont le président Paul Aimé Tremblay et le secrétaire Nil Munger ainsi que le directeur de la Fédération de la Pulpe et du Papier M. René Cormier, et pour la partie patronale, le gérant de la Division de Port Alfred M. J.B. Sweeney a apposé sa signature au nom de

Par Robert LAROUCHE

publiciste du Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port Alfred Inc.

la Compagnie. Cette signature s'est faite en présence des membres du comité de négociations du Syndicat ainsi que Me Robert Auclair représentant de la F.P.P. assistaient également les principaux lieutenants du gérant local.

Voici les principaux avantages qui découlent de cette entente :
Clauses de la convention : Les négociations qui ont duré quelque 36 jours ont servi à étudier un projet complètement renouvelé

de la convention et ont apporté plusieurs changements avantageux tel que :

1— La convention collective est rédigée en français et en anglais de même que les annexes, et les deux langues sont officielles pour l'interprétation de la convention.

2— Amélioration de la clause de travaux à contrats.

3— Amélioration de la clause actuelle de sécurité syndicale en ce sens que le montant de la cotisation pourra être changé deux fois par année de convention et cela sur une résolution passée en assemblée générale.

Les représentants des deux parties se sont dits heureux et satisfaits de l'entente survenue, et se sont félicités mutuellement pour l'esprit cordial et compréhensif qui a régné durant cette longue période de négociations. Un fait à souligner, déclare un membre du comité de négociation, est que toute la discussion s'est faite en français. Le gérant reconnu pour son hospitalité a offert une réception au comité de négociation au chalet du Club Port Alfred Inc., après la signature de la convention.

Après une lutte colorée

Première convention à l'Un. de Montréal

Faisant suite à un effort d'organisation et de négociation, dont certains épisodes furent assez colorés, un groupe d'employés de l'Université de Montréal vient de signer sa première convention collective avec son employeur.

Il s'agit des quelque 125 employés du Centre Social et de la Résidence des Etudiants réunis en syndicat depuis le 16 février dernier.

La formation de ce syndicat avait eu, à l'époque, quelque retentissement dans l'opinion publique, notamment par les craintes suscitées chez les employés et même chez les étudiants (qui avaient alors organisé une courte grève de sympathie) touchant l'attitude prise par l'Université devant la Commission des Relations Ouvrières.

Dans une conférence de presse, après la signature de la convention, M. Jean-Robert Ouellet, porte-parole du comité de négociations, a tenu à déclarer qu'en faisant des représentations auprès de la CRO, l'Université s'était prévalu d'un droit que lui reconnaît la Loi des Relations Ouvrières.

Le groupe d'employés visé par la requête du syndicat ne constituait, en effet, qu'une partie du personnel employé à l'Université de Montréal et comprenait par ailleurs une équipe d'hommes d'entretien et de concierge qui, tout en travaillant effectivement au Centre Social ou à la Résidence des Etudiants, ne faisaient pas partie du personnel du service alimentaire de l'Université, comme c'était le cas pour les employés des cuisines, cantines et cafétérias.

Les représentants de l'Université, ajoute M. Ouellet, et c'est tout à leur honneur, ne se sont cependant pas retranchés derrière leurs représentations pour évi-

ter ou retarder les négociations; ils ont au contraire accepté de bon gré d'entamer des négociations avec les représentants du Syndicat.

Tant et si bien qu'au moment où la Commission des Relations Ouvrières émettait un certificat de reconnaissance, en septembre dernier, les deux parties avaient déjà conclu une entente générale sur l'ensemble des clauses de principe et avaient entamé la dernière phase des négociations touchant les clauses d'ordre économique.

De l'avis du Syndicat, les négociations se sont poursuivies dans une atmosphère de compréhension et de respect mutuels des plus appréciables.

Cette première convention collective prévoit des avantages importants pour les nouveaux syndiqués :

- des consultations préalables entre la direction de l'Université et les officiers des syndicats avant l'inauguration de tout changement significatif dans les heures et conditions de travail des employés;

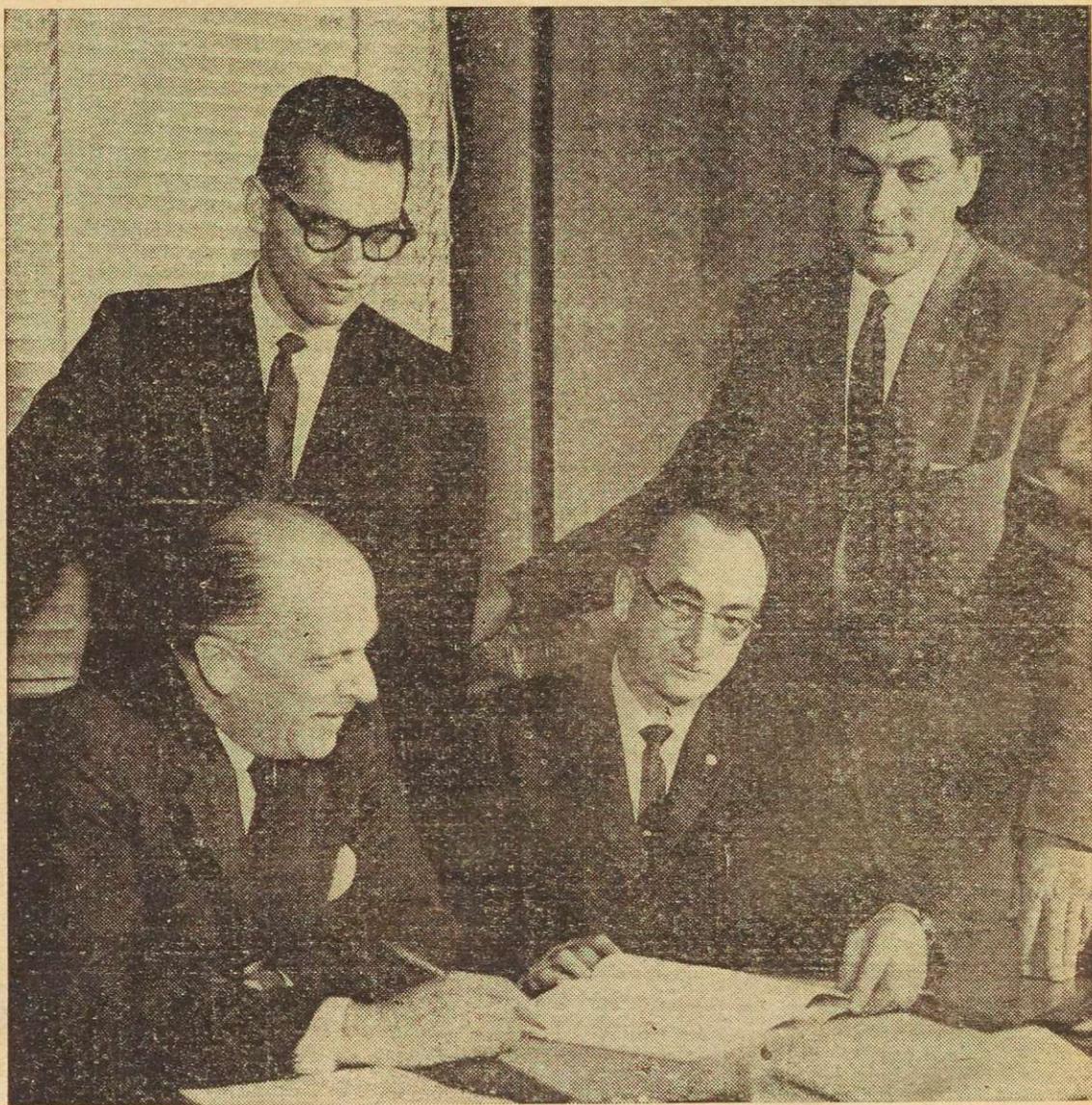
- une échelle de salaire, pour les deux prochaines années, prévoyant des augmentations variées pour l'ensemble des employés;

- un régime de vacances de deux semaines après un an de service et de trois semaines après quinze ans;

- des primes pour travail supplémentaire;

- la réduction des heures de travail de 48 à 40 heures dans certains cas et de 44 à 40 dans les autres cas, avec pleine compensation;

- un régime d'arbitrage privé avec un arbitre unique et permanent pour résoudre toute difficulté susceptible de survenir entre les parties.



LA PRESSE

L'Université de Montréal a signé, son premier contrat de travail avec le Syndicat national des employés de l'université (CSN). Parmi les signataires, on remarquait (assis) MM. Lionel Lemay, directeur du Centre social; Omer Parizeau, président du syndicat; et debout, MM. Jacques Lucier, directeur du service du personnel de l'université et Jean-Robert Ouellet, conseiller technique de la Confédération des syndicats nationaux.

Nouvelle convention

Les employés de Québec Autobus

Le Syndicat catholique des employés de garage de Québec Autobus Inc. vient de signer une nouvelle convention collective avec son employeur (Québec Autobus Ltée).

C'est M. Clément O'Neil qui nous communique la nouvelle.

Cette entente, conclue après plusieurs semaines de négociations, prévoit une augmentation de \$0.10 l'heure pour tous les salariés de cette compagnie. Les deux parties avaient d'abord songé à faire appel à un tribunal d'arbitrage pour régler leur différend. Une discussion de dernière heure leur a cependant permis de s'entendre sur les points qui les divisaient.

Parmi les autres bénéfices que comporte la nouvelle convention collective, mentionnons :

- huit jours de congé payés;
- des vacances annuelles de quatre semaines après 20 ans de service, de trois semaines après 10 ans, de deux semaines après deux ans, et d'une semaine après un an;
- elle remettra à chaque employé 3 pour cent d'intérêt sur la somme totale des contributions personnelles versées au plan de pension à partir du 1er janvier 1962 jusqu'à son départ;
- les employés travaillant sur les équipes rotatives recevront à l'avenir, en plus de leur salaire régulier, \$0.07 et demi de l'heure.

Les deux parties ont aussi convenu que, durant la durée de la présente convention, ils étudie-

ront un projet de clauses en ce qui touche la conciliation et l'arbitrage des griefs, et cela en vue de la prochaine convention.

Les parties étaient représentées au cours des négociations et au moment de la signature de la

nouvelle convention par les personnes suivantes :

pour la compagnie: MM. Jean-Claude Clavet, gérant général; Rod Egan, surintendant des garages, et Arthur Dorval, surveillant;

pour le syndicat: MM. Roland Tapin, président; Louis-Philippe Sansfaçon, vice-président; Clément O'Neil, secrétaire; Roger Fiset, agent d'affaires et Marius Bergeron, conseiller technique de la CSN (ce dernier étant entré à

l'emploi de la Commission des Relations Ouvrières n'a pu assister aux dernières rencontres et à l'entente finale).

Le syndicat doit beaucoup à son agent d'affaires, M. Roger Fiset.

Ça va faire du bruit!



GEORGES DIONNE

Dans son édition du 27 octobre dernier, le journal "Nouvelles Illustrées," plaçait en évidence le titre suivant: "Une guerre d'épiciers sévit à Thetford Mines." Qu'une guerre d'épiciers sévisse à Thetford Mines, l'article en question n'apprend rien à personne. Il y a belle lurette que la guerre existe.

Pourquoi alors, vouloir insinuer que les Syndicats seraient responsables de cette guerre de prix actuelle et qu'ils auraient juré de détruire l'entreprise d'épicerie privée dans le Québec. Et l'expression "Entreprise Privée" sonne très bien à nos oreilles par les temps qui courent. Aussi bien dire que si le magasin CO-OP fermait ses portes demain, la guerre des prix cesserait et que les ouvriers n'auraient d'autres alternatives que de se laisser ex-

ploiter par un monopole nouveau genre.

Que font les Syndicats dans tout cela? Est-ce que les Syndicats se sont déjà opposés à ce qu'une personne ou groupe de personnes se bâtissent un commerce? Allons donc, rien de plus normal! Pourquoi alors se scandaliser et lâcher des cris quand les ouvriers se groupent pour se créer un service sur le plan de la consommation? Il n'y a rien d'anormal ni d'immoral là-dedans et personne n'a l'esprit assez étroit pour condamner un tel geste.

Que ces éternels brailards qui ont pondu l'article paru dans "Nouvelles Illustrées" se demandent un instant ce que serait leur commerce aujourd'hui si les Syndicats n'avaient jamais existé à Thetford Mines. Ça, on se garde

bien de le signaler. Le Syndicat ne serait bon que dans la mesure où il peut obtenir des hausses de salaires pour les travailleurs afin que ceux-ci servent d'appâts faciles pour défrayer le coût de quelques semaines de bon temps sous le soleil brûlant de la Floride pendant la saison froide.

De plus, qu'y a-t-il d'étrange à ce que le magasin CO-OP soit le locataire du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Thetford Mines Inc.? Laissons tomber des doutes. Le magasin CO-OP rencontre régulièrement son loyer, ne devant aucun arrérage tout comme les autres commerces qui occupent les locaux de l'Edifice Syndical actuellement. Le magasin CO-OP n'est pas le premier commerce de consommation à occuper ce local et celui qui l'a précédé s'en portait très bien

dans le temps.

Que les ouvriers de Thetford Mines commencent à ouvrir les yeux... et à s'étonner, ça s'explique facilement. Depuis longtemps, les ouvriers ont compris qu'il fallait faire l'unité pour obtenir de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. Aujourd'hui, les ouvriers comprennent que pour obtenir le plein rendement de leur salaire, il fallait faire l'unité sur le plan de la Coopération et c'est ce qu'ils font.

Le Syndicalisme et la Coopération n'ont pas été inventés en 1962. Il est temps que l'on commence à comprendre que ces deux institutions sont nées d'un besoin légitime et qu'elles vivront même si certains petits requins se sentent l'appétit de les avaler tout rond.

Patrons et employés tombent d'accord...

pour produire davantage et mieux partager les profits

Accroître la production de nos entreprises et partager plus équitablement les fruits de cette augmentation, tels sont les buts que se donne un nouvel organisme récemment fondé grâce à la collaboration d'un groupe de patrons, de syndiqués, d'universitaires et de représentants de nos gouvernements.

Par quel moyen cet organisme entend-il atteindre ces buts? Tout simplement par une meilleure organisation du travail à l'intérêt de nos usines; formule très simple, mais qui aurait fait la fortune de certains pays européens lourde-

ment hypothéqués par la dernière guerre.

Une collaboration multipartite vient en effet de rendre possible la création d'un organisme destiné à servir de lieu de rencontre des principaux agents de la vie économique de notre province dans le but de corriger une faiblesse dont nous sommes victimes dans l'organisation du travail.

La fondation du Centre d'Organisation Scientifique du Travail vient d'être annoncée par les dirigeants du nouvel organisme lors d'une conférence de presse.

L'idée principale qui préside à

cette initiative, a-t-on souligné, réside dans la collaboration des organismes patronaux, des centrales syndicales, des universités et de l'Etat, visant à fournir une aide aux entreprises qui veulent augmenter leur productivité, et cela par une meilleure organisation du travail.

Plus souvent qu'autrement l'adaptation du travail à l'être humain s'est effectuée au petit bonheur, non par mauvaise foi mais par manque d'outil approprié. Le C.O.S.T. tâchera de remédier à cette lacune.

Le nouvel organisme sera admi-

nistré par MM. Marcel Pépin, secrétaire général de la CSN, Maurice Joubert, directeur général du Conseil d'Orientation économique, et Charles-Edouard Lebrun, président de l'A.P.I. Quant aux officiers ils sont: MM. Lebrun, président; Marcel Pépin, vice-président; et Louis de G. Dubois, secrétaire-trésorier. M. Dubois est directeur des services techniques au ministère de l'Industrie et du Commerce.

La direction du C.O.S.T. comprend aussi les conseillers suivants: MM. Gaston Cholette, officier régional et du directeur du programme au Canada français du

Conseil National de la Productivité; Roger Touhier, conseiller technique au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Passant aux motifs qui ont inspiré l'initiative, les dirigeants du Centre d'Organisation Scientifique du Travail rappellent que les organismes fondateurs sont tous animés du même but: que dans tous les changements technologiques et techniques visant à accroître la productivité on tienne davantage compte de la personne humaine.

Ils veulent également que les fruits de cet accroissement de la productivité soient répartis de façon adéquate. On en arrivera ainsi à une meilleure intégration du travailleur dans l'ensemble du processus économique dans lequel la nation se trouve engagée.

Voici la liste des organismes fondateurs du Centre d'Organisation Scientifique du Travail: l'Association Professionnelle des Industriels (A.P.I.), la Compagnie Nationale de Gestion, la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), le Conseil National de la Productivité, l'Ecole Polytechnique de Montréal, la faculté des Sciences de l'Université Laval, et le ministère de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec.

Huit ingénieurs iront se spécialiser

Huit ingénieurs canadiens-français pourront se spécialiser dans les techniques d'organisation scientifiques du travail à l'occasion d'un séjour en Europe.

Le Centre d'Organisation Scientifique du Travail, c'est le nom du nouvel organisme, a été rendu possible grâce à la collaboration d'un groupe d'associations patronales et syndicales, de facultés universitaires et de divers organismes de l'Etat provincial et fédéral.

En Europe le Bureau des Temps Elémentaires s'occupe depuis de nombreuses années du problème de la mesure scientifique du travail en vue de son adaptation.

Voici la liste des ingénieurs qui profiteront de ce séjour: MM. Léopold Leclerc (Canadian International Paper

Corp.); Paul Imbault (Radio-Canada), André Longpré (Seagram Ltd); Jean-Paul Cossette (Aluminum Co. of Canada Ltd); Jean-Louis René (de la même compagnie); ces cinq premiers ingénieurs sont envoyés aux frais du Centre; MM. Jean Fournier (Quebec Iron & Titanium Corp.), envoyé par l'A.P.I.; Jean Champagne, envoyé par la CSN, Paul Tremblay, envoyé par la Compagnie Nationale de Gestion.

En plus de se spécialiser dans l'organisation scientifique du travail, ils pourront aussi se familiariser avec les formules de collaboration entre les divers agents de la vie économique - Etat, employeurs, syndiqués et universitaires. Ces formules font actuellement la fortune de plusieurs pays européens.



Huit ingénieurs spécialisés dans le domaine de la productivité se rendent en voyage d'études à Paris. Ici cinq d'en-

tre eux, MM. R. Longpré, J. P. Cossette, L. Leclerc, P. Imbault, J. Fournier. Photo Air Canada



M. ISAIE VILLENEUVE, président du syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida, s'est rendu récemment à une assemblée du Syndicat de la Compagnie Electrique du Saguenay pour effectuer sa première visite officielle comme successeur de M. Adrien Plourde. M. Villeneuve a profité de l'occasion pour inciter les syndiqués de Saguenay Electrique à la solidarité ouvrière. Notre photo nous montre dans l'ordre habituel MM. John McLellan, vice-président nouvellement élu du syndicat d'Arvida; Maurice Lajoie et Isaïe Villeneuve respectivement président du syndicat de Saguenay Electrique et du syndicat de l'Aluminium d'Arvida. Sur la deuxième rangée MM. Jean-Paul Couture, Laurent Dufour et Rémi Girard respectivement secrétaire, trésorier et vice-président.

Au Royaume du Saguenay

PAR GUY CAGNÉ

Secrétaire du Conseil Régional Saguenay - Lac St-Jean

ARVIDA — Le service d'éducation de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, vient de tenter une expérience qui a semblé fructueuse. En effet, dimanche le 11 novembre dernier, le comité régional d'éducation organisait une rencontre entre les dirigeants de la classe ouvrière et ceux de la classe agricole.

Cette rencontre, de l'avis de M. Roch Bergeron, a été très fructueuse. Le directeur de l'éducation nous mentionnait que les deux parties ont trouvé cette session d'étude trop courte et ont manifesté le désir d'organiser à nouveau une autre rencontre.

Au cours de cette journée, la classe agricole par la voie de M. J.-M. Couette, a fait connaître les problèmes qui touchent particulièrement les cultivateurs alors que M. Ls-Ph. Boily, qui parlait au nom de la classe ouvrière, a touché les problèmes communs qui rapprochent les deux classes.

• Le syndicalisme au Saguenay ne cesse de progresser si l'on tient compte des nombreuses demandes d'organisation qui parviennent au Conseil Régional.

Les dirigeants du mouvement dans ce secteur, attendent avec impatience les réformes de

structures afin de pouvoir continuer l'organisation. Si l'on tient compte du dernier congrès régional, on peut dire avec certitude que les syndicats nationaux de la région ont augmenté leurs effectifs de 2,000 nouveaux membres en 12 mois.

DEUX ARRETS de travail ont été ordonnés par les travailleurs du secteur commerce de Jonquière. Ces deux arrêts de tra-



ISAIE VILLENEUVE, président du syndicat national des employés d'Arvida.

vail peuvent avoir une certaine influence sur le plan de la CSN, puisqu'ils touchent les compagnies "UNITED" et "ZELLER'S" qui sont hostiles au syndicalisme.

Actuellement, ces deux entreprises consacrent de grosses sommes pour tenter de miner le moral des jeunes filles qui font du piquetage. Cependant, les syndiquées, (les jeunes filles) continuent dans l'ordre à faire le piquet devant ces deux établissements. La seule raison qui empêche ces deux compagnies à négocier provient du fait qu'elles ne veulent pas créer un précédent dans leurs établissements.

Notons que les travailleurs de la grande industrie participent activement au soutien moral.

DE NOUVELLES conventions

viennent d'être signées pour les employés de la Consolidated Paper de Port-Alfred, de la Pulpe et Papier de Kénogami, Jonquière, Riverbend, de la Coopérative de Naudville. Enfin, une sentence arbitrale vient d'être rendue pour les employées de l'hôpital Notre-Dame de l'Assomption de Jonquière. Il y a quelques mois, un tribunal d'arbitrage faisait connaître sa sentence pour les employés de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi.

CONCOURS DU MOIS

pour toute la famille!

JEU NO 1: enfants de 4 à 8 ans

Notre gagnant d'octobre:

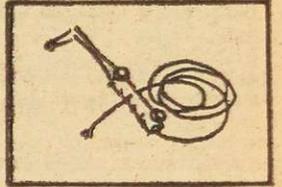
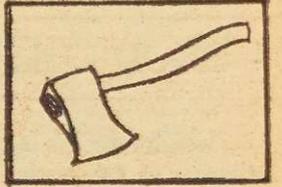
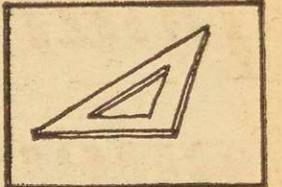
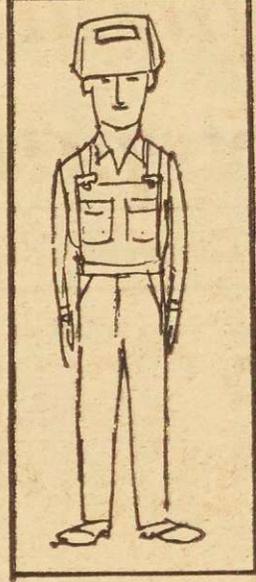
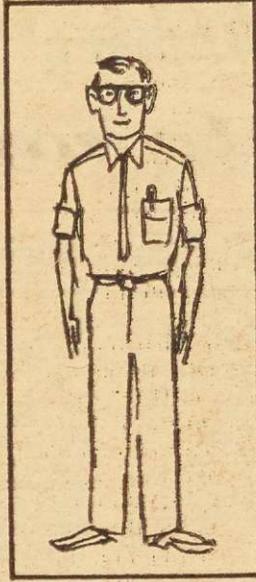
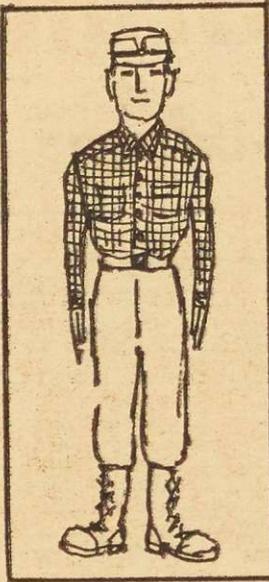
Yves Pépin, 7 ans, (6354, rue Louis-Hébert, Montréal) qui a répondu correctement au jeu que nous lui proposons.

Ce mois-ci:

Il suffit de rendre à chacun des personnages les objets qui lui appartiennent. Coller le tout sur une feuille et nous le retourner.

Notre prix:

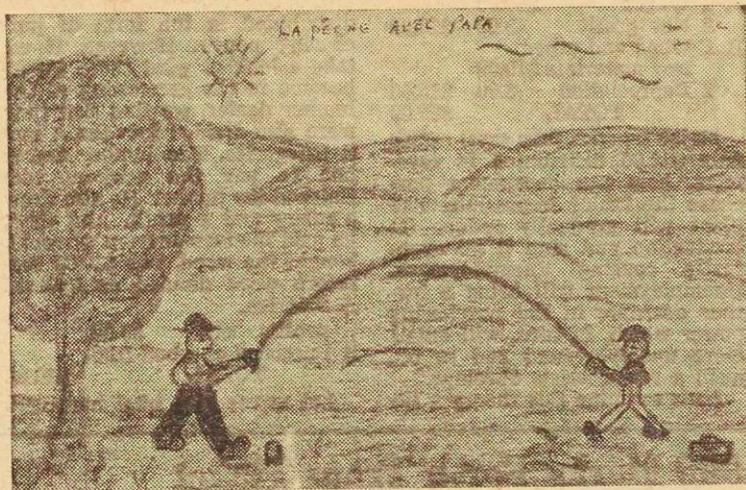
LES EDITIONS DU JOUR (3411, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL) offriront au gagnant des livres pour enfants d'une valeur totale de \$10.



JEU NO 2: pour les enfants de 8 à 12 ans

Notre gagnant d'octobre

Jean-Claude Poisson, 9 ans (443, rue Laurier, Sherbrooke), qui a dessiné le joli dessin que nous reproduisons ci-contre.



Ce mois-ci:

Nous vous proposons de nous dessiner un voyage sur la lune. L'idée centrale, le talent et la présentation seront jugés au mérite. Le dessin gagnant sera reproduit dans notre numéro de décembre.

Notre prix:

Au vainqueur nous ferons parvenir du matériel d'artiste, d'une valeur de \$25., offert par le **Centre de Psychologie et de Pédagogie**, (260 ouest, rue Faillon, Montréal).

JEU NO 3: pour les adolescents de 12 à 16 ans

Notre gagnant d'octobre

Pauline Bouffard, 16 ans (2025, rue Sauriol, Montréal) qui nous a remis la courte rédaction que voici sur le thème proposé: Retour au travail.

Joyeux ou mélancolique, septembre ramène pour chaque étudiante la perspective d'une vie nouvelle.

Oh! Elles sont bien finies les ballades sous le soleil de juillet, les courses dans la poussière de la plage sablonneuse, la joyeuse émulation des compétitions entre amis... Tout cela n'appartient plus qu'au passé qui sûrement se chargera quelquefois de nous remettre en mémoire le souvenir de ces beaux jours, pour notre plus grande joie.

Mais déjà, nous voilà plongés dans une atmosphère toute fiévreuse de son ardeur neuve... Petits et grands ont repris, bon gré mal gré, le chemin des écoliers et la vie s'est replacée, pour ainsi dire, dans un cours plus normal. Toute la gent écolière, cartable sous le bras, a reconnu sa vocation... qui depuis toujours nous la présente sur les bancs de l'école, docile et espiègle à la fois; ouverte à la culture et insouciant d'autre part.

Puisse le petit monde bouillant d'impatience et d'ambition courber sur ses livres une tête réfléchie, car c'est lui, la relève de demain.

Ce mois-ci:

Nous proposons une courte rédaction d'une vingtaine de lignes sur le thème suivant: Le téléphone, son histoire, son utilité (ou l'un des deux points). Le texte sera jugé sur le fond et la forme.

Notre prix:

Au vainqueur, dont le texte sera publié dans notre prochain numéro, les **Editions Fides**, (25 est, rue St-Jacques, Montréal), enverront des livres d'auteurs classiques français: Pascal, Racine, Boileau, et d'auteurs canadiens, le tout d'une valeur de \$25.

JEU NO 4: pour grandes personnes

Notre gagnant d'octobre:

Lucie Bissonnette (6906, 35e ave, Rosemont, Montréal) qui a répondu correctement aux cinq questions que voici:

1. — Quelle est la grande conférence qui a eu lieu à Londres le mois dernier!

REP. : Le Commonwealth

2. — Quel est le nom du satellite qui sert à la retransmission des émissions mondiales de TV?

REP. : Telstar

3. — Quel est le nom du quart-arrière des Alouettes?

REP. : Sandy Stephens

4. — Quand a eu lieu la rencontre Marchand-Caouette à la télévision?

REP. : Jeudi, le 4 octobre 1962

5. — Quel est le mouvement féminin qui manifeste le plus vivement sur le plan politique?

REP. : La Voix des Femmes

Ce mois-ci: Pour participer à notre concours il vous suffit de répondre aux questions que voici:

1. — Quant eut lieu le débat télévisé Johnson-Lesage?

2. — Quel est le chef d'Etat qui rendit visite à M. Kennedy au mois de novembre?

3. — Quel est le trophée que les joueurs de football se disputeront bientôt?

4. — Qui est lieutenant-gouverneur de la province de Québec?

5. — Quelle est la plus longue route du Canada?

Notre prix: Notre gagnant choisi parmi les meilleures réponses recevra un chèque de \$10 offert par le journal "Le Travail", de même que des livres offerts par les **Editions Ouvrières** (1575A, rue St-Denis, Montréal), d'une valeur aussi de \$10.

Retourner avant le 10 décembre, avec vos nom, prénoms et adresse, à:

CONCOURS, 1001, rue St-Denis, Montréal 1.

Social Credit

A Grave Danger

For All Low Wage-Earners

1 - Mr. Douglas' Theorem Cannot Stand Serious Analysis

● **Socreds come late with their criticism of our economic regime. The workers did this long before them. But the solution S. C. recommends is worse than the ills it wishes to cure.**

I quoted these excerpts in order to better impress on our minds the seriousness of the problems entailed by inflation for all the workers, low wage-earners and retired people. They are the ones who support the greatest part of the cost when the government decides to resort in inflation to solve its financial difficulties. They pay it in the form of depreciated wages, unemployment, longer working hours, annihilation of savings, etc. In Germany, Hitlerism and the Second World War still added to these costs.

Let us now come back to the subject of this discussion. Let us see how Social Credit intends to prove that there is a chronic disparity between the purchasing power and production. If that disparity is real, Social Credit then becomes a political movement with really something new to offer. If not, its proposals are

going to lead us straight to inflation.

Social Credit goes about it in two ways. The first way is that of Major Douglas himself while the second came later and is done by repeating at the level of the national revenue and the national product the kind of reasoning that the father of Social Credit had restricted to the unit of production.

Social Credit is based on the A plus B theorem, as formulated by Major Douglas.

What does it consist of?

According to that theorem, the cost of production of a commodity is divided into two types of expenses:

A— Payments made to individuals, i.e. salaries, wages and dividends on one hand;

B— Payments made to purchase raw materials, goods, etc. . . on the other hand.

The price of the commodity will be established by adding all payments made by the enterprise, that is by adding A plus B. But only type A expenses are distributed in the form of purchasing power. The other expenses, type B, are consumed by the enterprise. It is not surprising therefore that the pur-

chasing power is insufficient to purchase the commodity for A plus B cannot be bought merely with A. To restore balance, some way has to be found of distributing additional purchasing equal to B to the consumer. Then, consumers will be able to purchase all products and the economy will function well.

To illustrate the theorem, let us take the example of a manufacturing plant producing a table. Suppose that the cost price of the table is \$25.00. Let us split the figure according to the A and B categories:

A 1 Wages	\$10.00	
2 Net profit	2.00	\$12.00
B 1 Wood and other raw materials	\$10.00	
2 Depreciation	3.00	\$13.00
TOTAL		\$25.00

Major Douglas then says: "With only \$12.00 distributed in revenues, how can consumers purchase the table? Impossible. The plant will gradually reduce its production and stop it all eventually causing unemployment. Unemployment will bring a further decrease in the purchasing power which, in turn, will entail more unemployment and so on, until a major crisis develops."

Let's examine this theory a lit-

tle closer. Part A of the cost of production presents no problems for it is distributed to consumers in the form of salaries, wages and dividends. But is it right to say that type B expenses will not amount to more purchasing power?

Here's the basic error in Major Douglas' system. To make it short, let us take once again the example of the table.

To manufacture the table, \$10.00 of lumber had to be purchased from the lumber dealer. Those \$10.00 come under category B of the theorem, that is under expenditures that are not distributed in the form of purchasing power. However, if we take a look at what those \$10.00 become in the accounting of the lumber dealer, we find that they were also divided into the A and B categories. The lumber dealer had to pay the workers who finished the lumber. He also drew a salary and a profit. And then, he paid the farmer from whom he bought the wood. The \$10.00 therefore were divided as follows:

A Salaries, profits, etc.	\$5.00
B Purchase of wood	5.00
TOTAL	\$10.00

Let us see now what happened

with the farmer. We find that he cut the wood on his farm. The \$5.00 therefore must also be divided into the A and B categories.

A Farmer's salary	\$2.50
B Depreciation of equipment	
Coupe duty paid to government	2.50
TOTAL	\$ 5.00

Depreciation is also bound to become at one time or another purchasing power. For depreciation is made up of the amounts that are set aside to renew equipment or to make repairs. If it is used to purchase a new tool (lathe in the furniture plant or saw for the farmer) the dealer will divide the price of the tool into A and B categories. He will have to pay his employees, he'll take a profit for himself, he'll have to purchase raw materials, etc. . . .

And we could go on indefinitely.

If Major Douglas' theorem were right, the economy would have been paralyzed a long time ago and we would live under permanent crisis conditions.

The A plus B theorem destroys itself and cannot be the basis of a sound method of distribution of the purchasing power.

2 - How To Arrive At Paying 1,000,000,000 Marks For a Tram Ticket

● **The difficulty of the problem is that the purchasing power is there, but that it is not well distributed. Artificially swelling it with paper-money will make the situation even worse and the workers will be the first ones to lose.**

Social Crediters no doubt realized the weakness of Major Douglas' theory. So they looked for another explanation. They applied the A plus B theory at the level of the national economy. Let us see how Gilles Grégoires tries to explain this in his booklet entitled: "Inflation, Theft or Fraud". After he had attempted to prove that one could not purchase A plus B with A, he says on page 24:

"Purchasing power and production statistics in Canada are there to confirm it. In 1958, Canadian production reached \$32 billion at market price; at the same time, the purchasing power, that is what each and everyone of Canada's citizens earned or received in wages, dividends, interests, social allowances or farm products, the overall purchasing power did not exceed \$24 billion. You cannot purchase \$32 billion of goods with \$24 billion".

We see that it is the same old A plus B theorem that comes back in a modern and apparently scientific form, using the new concepts of Gross National Product and Net National Revenue.

Let's take a look at the national accounts for the year 1958. We'll promptly see where Mr. Gregoire is wrong.

First, we find that there is an amount of expenditures corresponding to and equal to the gross national product. Therefore, there was enough money to pay all that was produced. The government perhaps resorted to loans or the Bank of Canada printed money, but the fact remains that all that was produced was paid. In other words, the purchasing power was equal to the production. It is possible that some goods remained on the shelves and that consumers to whom they were intended did not have enough purchasing power to buy them or, if they had, decided not to buy them. The overall purchasing power may have been unequally distributed, which means that some categories of individuals received more than they should and others got less than they should. Thus, if worker Joseph B. does not have enough purchasing power to buy the pair of shoes he needs and which is on the store shelf, it does not mean that the purchasing power for that pair of shoes was not distributed. It means only that this purchasing power is in the pockets of Ludger S., wealthy industrialist, who does not need that pair of shoes for he already has all the shoes he needs and he feels that this particular pair is too cheap for him. But, will you tell me, what's wrong is giving Joseph B. additional purchasing power beyond his wage so that he can buy the pair of shoes he needs and which will not be sold if we don't give him the money. We get to the root of the problem. If the purchasing power was distributed unequally, that is if the money is in the hands of Ludger S. instead of Joseph B., and you decide to print new money to give it to the latter, it means that you will create

purchasing power that already exists. And if you generalize this operation, you will cause inflation, i.e. a situation where the purchasing power exceeds the value of production. The result will be a rise in prices. When the rise cycle will be completed, (balance between offer and demand) Joseph B. will not be able to buy the pair of shoes with the little purchasing power you have given him. For the same reasons that you did the first time, you will again give him additional purchasing power which will produce the same results and it is thus, gradually but very rapidly, that one finally has to pay one billion marks for a tram ticket.

Of course, such an example must not be taken by the letter. The pressure towards an increase in prices will not be felt immediately in the price of the pair of shoes since Ludger S. is not interested in buying it. But it will be felt in other areas of the economy. Just as if you poured water into the gas tank of your automobile. It will take some time before reaching the carburetor and you will be able to drive on without being bothered until then. But when it does, the motor will start misfiring and if too much water gets mixed with gas, it won't be long until your car stops moving.

Everybody agrees, even Socreds, to say that the national purchasing power must be equal, but should not exceed national production. In the example I quoted, we see how the artificial injection of purchasing power fatally leads to unbalance, the cost of which is inflation entailing tragic consequences for the worker and the people in general.

3 - In Spite Of What The Magicians Say, We Have Something To Loose

● **The most simple demonstration proves without doubt that the celebrated A + B theory (even in its modernized version) destroys itself and the whole system with it.**

To sum up, Social Credit turns out to be not only a monetary theory, but an economic system and a social philosophy. If consumers had enough purchasing power to buy all that we produce, want and insecurity would be eliminated, the opposition between social classes would be transformed into cooperation, peace would come over the world, etc. And there would be no need to change anything in our present system of free enterprise,

except to restrain the activity of trade unions so that nothing interferes with our newly-acquired freedom.

The society's image that Social Credit depicts, once the sharks of finance will be tamed, is tempting. It is all more attractive as the world in which we live is not. Its criticisms are incisive and ordinarily true. Besides, Social Credit is not the only one making them. Want in the midst of wealth. Unemployment in a country abounding in raw materials and which has first-rate industrial equipment. The wheat that is being destroyed while human beings are hungry. Economic miracles happening only in wartime for the purpose of killing and destruction. This present image of the world that you know well and that has been de-

scribed times and times again before approving crowds anxiously awaiting a solution to their problems. Communists, socialists, reformists, corporatists, fascists, unionists in turn have denounced those responsible for this distressing situation. Socreds later added their names to the list. In this, they weren't pioneers, but they have contributed in developing the conscience of the collectivity.

The question to be asked is not whether it goes well or bad. One only has to glance through the minutes of past conventions of our Confederation to see that workers have long realized that our economic system was deficient and did not fulfil its mission. Their battle for the transformation of society has never

ended. Our criticism of Social Credit should not be interpreted as a plea of support for the present system.

The question that needs to be answered is whether the solution of Social Credit is a valid one. The "you-have-nothing-to-lose" slogan is as striking as it is reckless. On the contrary, we have something to lose. First, the little security and welfare that we won so arduously through our fights and that is guaranteed by our collective agreements and our social security system. What we are in danger of losing above all is our spirit of social and economic combativeness which is indispensable to protect us against the mighty and the exploiters. Social Credit ruins this combativeness by trying to make believe that

the world will no more be the same following the injection of A plus B. If the dream of Social Credit could come true, we would not object to disarming before entering the Eden it proposes. But since it is an impossible dream, it can only have a demoralizing effect on unions and workers.

There's no doubt that Hitler could have told the millions of jobless who roamed the streets in Germany after the first war that they had nothing to lose. In spite of their tragic want, we know now that they had something to lose. Instead of relying on their strength to rebuild their nation, they followed the Magician who offered simple and radical solutions. And they dragged the entire world into catastrophe.

Management's New Offensive a Challenge to The C.N.T.U.

By TED S. PAYNE,
CNTU vice-pre.

IT is generally agreed that in the last years U.S. controlled management has adopted some fundamental changes in the industrial relations' philosophy in many of its subsidiary companies in this province.

This new type of militancy on the part of management, which is clearly evident in current negotiations for contract renewal at Quebec Iron and Titanium in Sorel and at Shawinigan Chemicals in Shawinigan is emphasized by the determination of management in both cases to "fight the Union" in an effort at any cost to win back the gains made by our local unions in the past. This effort is dramatized under slogans such as "management prerogatives" and "protection against foreign competition", etc.

This "get tough" policy has also had an impact on the day-to-day administration of their contracts. Although rates of pay were set by the labour contract, every technique was used such as speed up, increased work loads, sub-contracting, the widening of the lines of job jurisdictions, and to complete this, a systematic obstruction to the equitable settlement of grievances. These were only a few of the tactics used by management to pollute even further relations between the parties.

Generally, many of the areas mentioned are covered by union contracts, but contractual clauses are sometimes quite general and there is much room for flexibility in day-to-day administration. Thus, management feels convinced that another way to "fight the Union" is to give this technique high priority day in day out and not just at negotiations for contract renewal. Mr.

Roger Blough, Chairman of the Board of the U.S. Steel Company, had a "distinct sense of mission" as described by Mr. Paul Jacobs in his article "Roger Blough's Crusade" (The Reporter, XXI, August 20, 1959).

"This mission, as he sees it, is to free industry from its bondage to trade unions to restore capitalist enterprise to its inalienable prerogatives and to disabuse government of any motion it ought to meddle in economic and industrial problems."

A. H. Rankin described the picture in the New York Times Magazine on July 5, 1959 as follows: "The aim of corporate rebellion is to restore management's initiative at the bargaining table and in the plant".

Observations of this kind are becoming more frequent in 1962. Admitting that we have our own type of Canadian reactionaries in management, this imported brand is becoming the general trend in industry and is not only confined to Quebec Iron and Titanium and Shawinigan Chemicals but in the majority of foreign-controlled industries.

As it stands today the United States capitalists have almost folded us into their wallet along with their "emblem" — the dollar bill. The policy of our Canadian Government has changed very little since it was made known as early as 1957 when the Empire Trust Company of New York issued a pamphlet. It informed the firm's American readers that "The Canadian Government's view on U.S. investments in Canada can best be represented by a remark attributed to the Hon. C. D. Howe to the effect that it has never been its policy to examine the nationality of a dollar bill".

Generally Canadians resent a foreign country having any control over our country either political or economic. Yet economists report that more than 15% of our entire manufacturing indus-



TED S. PAYNE

try is owned by foreigners. — Petroleum and Natural Gas does not belong to us, 64% is owned by non-residents.

Non-residents own more than 56% of our mining and smelting; something more than 29% of our railways, and 14% of other utilities.

More than one-third of all investments in Canadian Manufacturing are in companies controlled not in Canada but in the United States and in many of these companies the Canadian investor is locked out and no shares whatever are offered to him. Of the thousands of the U.S.-controlled companies in Canada, comparatively few have Canadians on their Boards of Directors.

From this frightening situation of U.S. control it is no wonder that the United States parent companies are in a position to dictate their brand of policy in all matters including industrial relations to its subsidiaries in Canada expressed along the lines

of Roger Blough's "distinct sense of mission" in his all out attempt to cut American unions down to size.

This new resurgence of reactionary policy on the part of management is believed to be a paying proposition to them in terms of unprecedented levels of productivity and in its belief that achievement nourishes confidence, promises even more revolutionary developments aimed at eliminating "restrictive work practices" such as collective bargaining and the reduction of labour unions to ineffectiveness.

When this whole problem is put into a provincial-wide or nation-wide context, management's new offensive constitutes a challenge to the C.N.T.U., in fact the whole Canadian labour movement. The C.N.T.U. has a well-deserved reputation for its militancy and is fully alert to management's new offensive. The adoption of a new agenda of goals designed to meet the present challenge at its convention held in Octobre 1962 denotes its increased vigor and aggressiveness. Greater efficiency and uniformity of action in all areas serviced by the C.N.T.U. will be realized by the decision to institute reforms to the union structure of our movement, there by eliminating certain deficiencies in service to our membership previously affected by problems of distance, and incidences of geography.

Other decisions designated to increase the C.N.T.U. strike fund and facilities to that of an even more powerful and efficient strike weapon, and the adoption of a new policy for effective non-partisan political action are but a few of the objectives adopted at our recent convention.

The C.N.T.U. has never lost its creative enthusiasm, its forward direction, or its sense of moral urgency to regenerate itself to meet this new challenge, in the

same manner as its notable revolt which began its resurgence in 1949 against the forces of oppression when management and the government sought to destroy the C.N.T.U. (then the C.C.C.L.) by every legal and extra legal means at its disposal, including an instructed judiciary and the provincial police.

The C.N.T.U. can easily become hyper-militant when the chips are down. Therefore U.S.-controlled management would be wise not to use its newly found obsession for power too arrogantly or ruthlessly.

Income Distribution In Canada

OTTAWA (CPA) — There has been a great deal of theorizing in recent years about "affluence" in the Canadian and U.S. economies. The general impression often left by this theorizing is that income differences are fast declining and that income is now very equitably distributed.

The statistics, however, tell a different story. (1959 is the latest year for which detailed breakdowns of income in Canada are available.)

Comparison between the before-tax and after-tax figures shows that the income tax has accomplished only a very slight redistribution of income.

— The top 5 per cent of taxpayers receive, on an average, about 10 times as much income after taxes as those in the lowest 5 per cent group.

— 15½ per cent of taxpayers earned less than \$2,000. 36½ per cent of taxpayers earned less than \$3,000. Only a little over 1 per cent of taxpayers earned \$15,000 or over, but this group received more than 6 per cent of the after-tax income.

Not So Stupid!

éditorial

Jean-Paul Lefebvre

FOLLOWING the federal election of June 18 last, a Montreal editorialist was wondering if the Province of Quebec was not "more stupid than the others". As for us, we have always believed that the success of the Social Credit was due to the "embourgeoisement" of our great political parties at the federal, the increased concern of the population over the rising at the federal, the increased concern of the population over the rising level of unemployment, and the huge propaganda achieved by the supporters of the creditist myth. Be that as it may, the population of Quebec has proved clearly last Wednesday that it could assess the difference between an objective of economic and social progress, and the offer to come back to "common sense" à la Duplessis.

Clearly, LABOUR won its election, not because the Liberal party has been returned to the helm, but because the people of Quebec have spoken in favour of nationalization of electricity, the main point at stake and a measure long recommended by the CNTU. The advocates of nationalization may quite possibly have tended, during the last electoral campaign, to exaggerate its beneficial influence on the economic progress of the province. If the control of our power network constitutes a very precious tool in the hands of the Government, it is far from certain that this tool will be enough to make us "master of our home". We have however scored one point; this is a step in the right direction and there is reason to be pleased. Besides, if nationalization will directly effect our economic life, the influence of the operation on our political conscience is also not to be underestimated. The recent electoral campaign and its practical consequences will certainly have contributed to a better understanding by the population of Quebec that the Government works in the interest of common welfare, and that the

State is "part of the family" as was so brilliantly explained by the Minister of Natural Resources.

Now that Mr. Lesage's government has been unquestionably confirmed, it will be the duty of organized labour and its press to first keep an eye on the modalities of "Operation Nationalization", at the same time carrying on their demands in fields where progress is still slow to come. LABOUR will fight with renewed vigour to ensure to provincial civil servants the full exercise of their right of association. We will also stress, time and again, the necessity for a labour code as well as true labour tribunals.

It is to be hoped that the parliamentary Opposition will show at the Legislative Assembly more decency and seriousness than has been demonstrated during the past campaign by the Union Nationale and its chief, Mr. Daniel Johnson.

When Mr. Johnson wanted the population to believe that the University of Montreal would soon become neutral, and that our confessional education system was endangered by the remaining to power of the Liberal party; when he called "veaux" and "imbéciles" Messrs. Gérard Pelletier and André Laurendeau, whose integrity, social conscience and intelligence are well known of everyone, and of the workers in particular; when Mr. Johnson declared on television that Judge Salvus had found nothing immoral with what has been rightly called "the scandal of natural gas"; when Mr. Johnson tries to convey that the province of Quebec is bankrupt, and on the other hand promises to substantially reduce taxes while at the same time increasing expenses... Mr. Johnson is not serious.

The citizens of Quebec, the organized workers in particular, await with keen interest the opening of the next provincial session.

Following The Provincial Election

The CNTU Will Cooperate — In All Freedom

THE CNTU, which had always favoured the nationalization of electricity, can only be pleased with the results of the last provincial election. It is all the more satisfied as the great majority of its members living in urban centres had followed its policy and supported its position. In fact, the result of the vote shows that our trade-unionists of Montreal, Quebec, Shawinigan, Sherbrooke, Drummondville, Thetford Mines, Arvida, Jonquière, Alma, etc., have adhered to the recommendation of their mouvement ignoring the call of demagogues for a return to the past and to the government methods which we had denounced on several occasions.

Other points at stake

The nationalization of our power network was not the only point at stake. There was also the whole problem of economic planning, and above all the important question of education.

In the planning field, the Liberal government had initiated a policy which, if carried through, can in the long run bring about some results. The creation of the Council of Economic Orientation and of a financing society are necessary instruments to achieve this planning. But to give us instruments is not enough, these will have to be improved, and above all put to use. Otherwise, they will be mere artificial creations with only a temporary electoral value. In this field, all remains to be done. We have hardly got over the first step.

Education still remains our more serious problem. It would have been too bad if, from the result of the vote, the Government could have concluded that the population was not prepared to make the necessary financial effort to raise the level of our schools, adapt them to modern needs and permit the maximum development of all talents. We will never get over our economic inferiority if our technical and professional teaching, as well as our general training institutions, do not accelerate their development in order to catch up with the lost time and to meet the many requirements of an industrial society in the twentieth century. And to reach this goal, we must be prepared to pay the price.

Jean Marchand

CNTU President

There is no doubt that education will have, for many years to come, to retain the attention of our public authorities. The funds invested in this field will not be available for the construction of roads or the increase of social securities. We are now convinced that the people are willing to tighten their belts so that the Government may be in a position to improve or create institutions that are necessary to the economic development of the province.

The world of labour

The Government action in the field of labour legislation has been limited and inadequate. This gap will have to be filled without delay if our leaders are not to be blamed for their inaction. And here there is no money involved. The elaboration of a labour code does not call for any financial investment. During his debate with the Chief of the Opposition, the Prime Minister, in reply to a question from Mr. Gérard Pelletier, promised that the next legislature would table a bill on the subject. We will keep a close check on this question.

The CNTU and the Union Nationale

The CNTU has not been soft towards the Union Nationale. Some trade-unionists, who have in good faith supported this party, may not have liked our attitude. Our action has not been inspired by party-favouritism.

Mr. Johnson, the leader of the Union Nationale, has never missed an opportunity to state his adherence to the political philosophy of Maurice Duplessis (if Mr. Duplessis has ever had a philosophy). One will remember the anti-union attitude of duplessism. Needless to recall here Bill No. 5 of the Asbestos strike, the textile strike in Louiseville, etc. It will be easily understood that the CNTU was by no means interested in going through that hell again. And neither were the workers whose memory can still go back that far. It is worth mentioning that Mr. Johnson has never brought

the memory of Mr. Paul Sauvé, a man with a more generous and forward policy.

The last rally of Mr. Johnson in Montreal has shown that our fears had been fully justified. Directing his attack against the two great trade-union associations in the province, he promised at the same time to grant a decree to a new trade-union the food industry recently founded in Montreal by Mr. Lucien Tremblay, thus showing, à la Duplessis, his anti-unionism and his preference for controlled trade-unions. We certainly could not take any chances.

Under-developed regions

The vote indicates that the under-developed regions, located south-east of Quebec and along the American border, are discontented with their lot. The Government will have to study with special care the problems of these people who have reason to complain. Unfortunately, there probably is no quick solution to their difficulties, but measures will have to be adopted without delay which will in the long run pull them out of the stagnation in which they now find themselves.

Reform of the electoral map

The present Government is in a good position to undertake a reform of the electoral map. It is urgent to start on this and correct the unfair situation according to which the urban regions are not adequately represented.

Conclusion

Even though the CNTU has clearly shown its preference for the Liberal party during the last election, this by no means implies that it is bound to this party and is prepared to support it in all circumstances. There was a choice to be made and we have followed the path that seemed in the best interest of the workers and the movement in general. We will now have to carry on our role of supervision and criticism so that the Government policy will be maintained in the interest of common welfare. Under these conditions and up to that point, we are prepared to collaborate with the Government.

C.N.T.U. — NEWS

Q.I.T.'s refusal to compromise aggravates the strike situation in Sorel

IF the management of Quebec Iron and Titanium in Sorel sits firmly in its present position the negotiations which have just been resumed with the Union will again be threatened, and this time more seriously than ever.

The 900 employees, members of the Iron and Titanium Union went on strike on August 28 last in protest against the ill-will of their employer at the time of renewal of their collective agreement.

When negotiations were resumed after several weeks of silence on both sides, the negotiating committee presently led by Mr. Marcel Pépin, Secretary

General of the CNTU, had submitted five essential points on which the Union expects a fair decision.

The dispute relates mostly to work loads. Union members are of the opinion that objective standards should be agreed upon to determine the normal day of work, and that the objections raised to the arbitration of impartial industrial engineers.

The Shawinigan workers will not give up

IN order and peace, but with absolute determination, the 1,400 members of the Union of Chemicals Products in Shawinigan are carrying on their strike against Shawinigan Chemicals.

Work has been stopped since August 17 last. Negotiations, which had been suspended during several weeks, were resumed

lately but are only progressing at snail's pace.

Mr. Adrien Plourde, Vice-president of the CNTU, and with a solid experience of fifteen years in heavy industry has now joined the negotiating team.

The discussion turns on the subject of renewal of the collective agreement, especially on clauses relating to the right of management and work loads.

No fair deal for the shoe workers

PRESSED by the National Federation of Leather and shoe, (CNTU) which had denounced the recent amendment to decree 3003 governing this industry in the Province, of Quebec, Minister of Labour René Hamel has expressed his intention to correct the injustice presently affecting the shoe workers.

In fact Mr. Hamel has initiated an inquiry which should shed some light on the economic and social problems arising from the implementation of the amendments to this decree.

In a memorandum addressed to Mr. Gérard Tremblay, Deputy Minister of Labour, the National Federation of Leather and Shoe has expressed deep disappointment at the decision of the only referee responsible for solving their differences with the employers.

The dispute relates mostly to minimum salary rates. The amendment should involve a loss of more than \$200,000 for the workers of the shoe industry in the course of the next twelve months. Moreover, the amended decree will give anti-union employers some advantage over those operating with organized labour.